



Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier

PROJET PEDAGOGIQUE

Année 2023-2024

Parc Euromédecine
1672 rue de Saint Priest
34090 Montpellier



04 67 10 79 99



www.ife-montpellier.fr



LA CERTIFICATION QUALITÉ A ÉTÉ DÉLIVRÉE
AU TITRE DE LA CATÉGORIE D'ACTION SUIVANTE : ACTIONS DE FORMATION



Erasmus+



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER

Institut certifié WFOT

Sommaire

Présentation du projet pédagogique	3
Les orientations de la formation	3
La conception générale de la formation et les choix pédagogiques en lien avec la profession d'ergothérapeute	4
Valeurs de l'Institut	4
Conception et finalités de la formation.....	5
Conception	5
Finalités de la formation.....	5
Champs d'intervention et population concernée	6
Contexte d'intervention	6
La stratégie de développement de l'offre numérique : plateforme dédiée, outils de communication à distance, offre de matériel informatique adapté aux étudiants	7
Projet IPAD	8
Contexte de la mise en place du projet.....	8
Mise en place et accompagnement des étudiants et des formateurs pour l'utilisation de l'iPad.....	8
Gestion et fonctionnement des iPad avec MDM (Mobile Device Management)	9
L'application « en classe »	9
La plus-value pédagogique de l'utilisation de l'IPAD (prise de notes, outils de révisions...)	9
Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation	10
AFGSU (Annexe 2)	10
Programme ETP (Annexe 3)	10
Formation et certification acteur PRAP 2S (Prévention des Risques liées à l'Activité Physique secteur Sanitaire et Social) (Annexe 4)	11
Convention C2I et évolution PIX.....	11
Projet voltaire	12
Pôle d'autonomie	12
La simulation en santé.....	12
Les ECOS « Examens Cliniques Objectifs Structurés ».....	13
Le projet Staff pluridisciplinaire	14
Apprentissage	15
Accueil, intégration et accompagnement des étudiants en situation de handicap.....	16
Partenariat avec le service de médecine préventive de l'Université de Montpellier	16
Désignation d'un référent handicap à l'IFE de Montpellier	16
Sensibilisation du personnel, des intervenants.....	16
Inclusivité des étudiants en situation de handicap	16
L'individualisation des parcours	17
Le référent pédagogique identifié par année de formation	17
Le suivi pédagogique	17
Le suivi du stage.....	18

La planification de l’alternance	18
Le programme de la formation (Annexe 7)	19
Evolution de la pédagogie en considérant ce modèle d’alternance	20
Modalités de l’enseignement	20
Enseignements théoriques : cours magistraux et/ou TD	21
Les enseignements travaux dirigés.....	21
L’apprentissage des étudiants.....	21
Les modalités de contrôle des connaissances et d’évaluation des compétences (MCCEC)	22
Les MCCC.....	22
L’UE Méthodologie de projet	22
Travail d’initiation à la recherche	23
Initiation à la démarche de recherche au travers d’articles scientifiques	23
Organisation de l’écriture du mémoire d’initiation à la recherche.....	24
Organisation de la soutenance du mémoire d’initiation à la recherche.....	24
La liste des lieux et places de stage négociée selon les obligations réglementaires	25
Stages proposés « liste principale »	25
Stages « hors liste »	25
Organisation des stages.....	26
Pour les stages de S2	26
Pour les stages S3, S4, S5 et S6.....	26
Mobilités internationales	27
Modalités d’encadrement et de tutorat négociées avec les responsables des structures d’accueil.....	27
Les prestations offertes aux étudiants	28
Les indicateurs d’évaluation du projet.....	28
Sommaire des annexes.....	33

Présentation du projet pédagogique

Le projet pédagogique est un document permettant à l'étudiant de :

- Préciser le professionnel que nous voulons former,
- Identifier les valeurs professionnelles, les principes pédagogiques, l'accompagnement, le système d'évaluation, le suivi pédagogique ainsi que la notion de réflexivité.

Il est élaboré par l'ensemble des formateurs en lien avec la direction de l'Institut.

Cette dynamique permet alors de :

- Fédérer l'équipe autour d'un projet commun,
- De travailler et questionner sans cesse un fil conducteur durant les 3 années de formation,
- Donner du sens aux enseignements,
- Être cohérent,
- Définir la place de l'étudiant dans la formation.

Le projet pédagogique est un document de référence qui détermine les orientations pédagogiques et professionnelles de l'Institut.

Il est construit dans le respect du référentiel de formation décrit à l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au Diplôme d'État d'Ergothérapeute et doit être réactualisé chaque année.

Il permet de former de futurs ergothérapeutes dans un objectif de qualité et d'adaptabilité aux évolutions sociétales.

Les orientations de la formation

La formation proposée à l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier est une formation professionnalisante.

Cette professionnalisation des étudiants leur permet « *le passage de l'application stricte de méthodologies, voire de recettes et de trucs, à la construction de démarches...* ». (Perrenoud, 2002). C'est à cette condition que les ergothérapeutes pourront s'adapter aux changements.

Durant ces trois années de formation, l'étudiant est accompagné pour devenir un professionnel compétent et réflexif dans les secteurs de la rééducation, la réadaptation et la réhabilitation et pour assurer des soins des qualités.

Le projet pédagogique s'oriente selon 5 axes :

- « **Le développement des savoirs, des méthodes et des techniques** »
Ainsi ils apprennent à analyser et construire un processus d'intervention de rééducation, réadaptation et/ou réhabilitation adapté au patient et réalisé en co-construction avec lui tout en prenant appui sur une démarche diagnostique.
- « **L'interdisciplinarité et inter professionnalité** »
Ces notions sont essentielles à travailler, à faire évoluer et à favoriser avec les étudiants et ainsi leur permettre de répondre à une évolution des professions, de la prise en soins et faire face au besoin de la population.
- « **La professionnalisation des étudiants** »

Celle-ci se fera par l'acquisition des compétences requises pour être ergothérapeute et ainsi positionner l'étudiant en tant qu'acteur réflexif.

- « **La promotion de la prévention et de l'éducation thérapeutique** »
- « **L'accompagnement de l'étudiant dans sa démarche de professionnalisation** »
Ceci l'amenant à mûrir, affiner, questionner, au cours des trois années de formation, son projet professionnel.

La conception générale de la formation et les choix pédagogiques en lien avec la profession d'ergothérapeute

Valeurs de l'Institut

L'IFE de Montpellier défend des valeurs portées par l'ensemble de l'équipe pédagogique et administrative.

Celles-ci se déclinent ainsi :

- **Le respect** : l'étudiant est au centre du dispositif. La pédagogie prend en compte la diversité de chacun et leur projet individualisé. Il doit pouvoir développer ses qualités personnelles comme l'intégrité, la fiabilité, la loyauté, le respect de l'autre, la responsabilité.
- **La solidarité et la convivialité** : chaque étudiant est soutenu dans ses difficultés par l'équipe pédagogique. Un accompagnement psychologique est proposé à chaque étudiant qui semble être en demande ou qui en émet le souhait. L'IFE est un lieu de vie et d'apprentissage dans lequel l'étudiant doit se sentir bien et évoluer dans le respect du règlement intérieur. Les droits de représentation des étudiants auprès des instances étudiantes sont respectés.
- **L'équité et l'égalité** : une attention particulière est mise en place afin d'appliquer les mêmes dispositions et règles pour chaque étudiant tant au niveau des enseignements que des évaluations formatives ou certificatives.
- **L'engagement** : l'Institut met tout en œuvre pour proposer à l'étudiant une formation en adéquation avec l'évolution de la profession et s'engage à s'adapter à chaque nouvelle évolution.
- **L'interprofessionnalité / la collaboration** : dans la perspective d'une approche systémique de la personne en situation de handicap, il est essentiel que l'étudiant connaisse les activités des autres professionnels de santé. Il s'agit d'apprendre à l'étudiant à collaborer avec les autres professionnels dans l'accompagnement des personnes en situations de handicap.
- **Les règles d'éthique et de déontologie professionnelle** : elles seront enseignées et seront prises en compte tout au long de la formation.
- **La promotion et le développement de la profession** : au cours de leur formation, les étudiants, sont engagés dans des actions d'information et de promotion de la profession auprès de divers publics. Dans le référentiel de formation, il élabore une « *initiation à la recherche* » au travers de la réalisation d'un mémoire. Ceci doit permettre de participer à des programmes de recherche, facteurs de développement et de qualité de la profession.

L'Institut de Formation de Montpellier s'inscrit dans la construction et l'élaboration d'un travail commun autour d'un projet de formation en tenant compte des évolutions en matière de politique de santé publique, de

pédagogie et de la mise en place de nouvelles technologies en rééducation, réadaptation, réhabilitation, qui vont, de fait, faire évoluer les pratiques des futurs professionnels.

L'objectif est de permettre à l'étudiant de pouvoir développer une capacité d'adaptation aux situations qu'il rencontrera en tant que professionnel. Ceci est le socle du processus de formation mis en place au sein de l'Institut de formation.

Conception et finalités de la formation

Conception

La conception générale de la formation est au carrefour des sciences médicales, humaines, sociales et technologiques. Elle vient prendre enracinement dans les sciences de l'occupation fondement de l'Ergothérapie et basées sur le triptyque « personne, activité, environnement » s'attachant à une pratique centrée sur la personne.

Finalités de la formation

Partant des aptitudes personnelles de l'étudiant, la formation doit favoriser le développement des capacités et compétences professionnelles comme :

- L'autonomie,
- L'adaptabilité,
- La capacité d'organisation,
- L'analyse critique et la posture réflexive,
- La réalisation d'une veille professionnelle,
- L'aptitude du travail interdisciplinaire,
- La transposition des connaissances acquises,
- Le développement de la recherche scientifique en lien avec sa pratique professionnelle.

L'étudiant doit devenir avant tout réflexif pour par la suite faire preuve d'adaptabilité, d'autonomie et de positionnement professionnel. Chaque situation se présentant à l'étudiant est singulière. Ce qui va l'amener à se questionner, à réinterroger son vécu, l'expliquer, théoriser son expérience en vue de s'adapter et d'améliorer sa pratique.

Le projet pédagogique se fonde sur :

- L'acquisition des connaissances nécessaires à la compréhension des diverses situations cliniques,
- L'observation, l'évaluation et l'analyse des situations cliniques, ce qui permet de poser un diagnostic ergothérapeutique. Celui-ci permet de définir un plan de soin avec des objectifs posés en collaboration avec le patient et les moyens mis en regard,
- L'évaluation par l'étudiant de sa pratique professionnelle, de son aptitude à modifier sa stratégie thérapeutique en fonction de l'évolution de la situation, de sa capacité d'adaptation, lui permettant ainsi l'acquisition de compétences de plus en plus développées,
- La participation de l'étudiant aux actions de promotion, de prévention et d'éducation à la santé et le développement de partenariat avec d'autres professionnels,
- L'accompagnement personnalisé de l'étudiant dans sa construction d'identité,

Champs d'intervention et population concernée

L'ergothérapeute est un professionnel qui permet de maintenir, restaurer et réaliser des activités humaines de façon sécurisée, autonome et efficace. Pour cela, il considère la personne comme unique et travaille au travers des habitudes de vie et de l'environnement de celle-ci.

Il intervient pour des personnes ou des groupes de personnes, de l'enfant à la personne âgée, dans un environnement médical, professionnel, social, éducatif.

Son objectif est de pouvoir tendre vers un équilibre entre les activités signifiantes et les activités significatives pour le patient. Ainsi, il l'accompagne à maintenir, construire, reconstruire et/ou redéfinir un équilibre occupationnel afin de pouvoir tendre vers un bien-être et une qualité de vie.

Il vise à rendre acteur le patient de son projet de soin.

Contexte d'intervention

Le contexte d'intervention est posé par l'arrêté du 05 juillet 2010. Il cible **9 activités** que le futur professionnel doit savoir réaliser :

1. Recueil d'informations, entretiens et évaluations visant au diagnostic ergothérapeutique.
2. Réalisation de soins et d'activités à visée de rééducation, réadaptation, réinsertion et réhabilitation sociale.
3. Application et réalisation de traitements orthétiques et préconisation d'aides techniques ou animalières et d'assistances technologiques.
4. Conseil, éducation, prévention et expertise vis à vis d'une ou de plusieurs personnes, de l'entourage et des Institutions.
5. Réalisation et suivi de projets d'aménagement de l'environnement.
6. Organisation, coordination des activités en santé et traitement de l'information.
7. Gestion des ressources.
8. Veille professionnelle, formation tout au long de la vie, études et recherche.
9. Formation et information des professionnels et des futurs professionnels.

Afin de permettre à l'étudiant de maîtriser l'ensemble de ces activités, la formation l'accompagne dans la validation des compétences professionnelles tout au long de son parcours. Ces **compétences** sont au nombre de **10**.

1. Évaluer une situation et élaborer un diagnostic ergothérapeutique.
2. Concevoir et conduire un projet d'intervention en Ergothérapie et d'aménagement de l'environnement.
3. Mettre en œuvre et conduire des activités de soins, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psychosociale en Ergothérapie.

4. Concevoir, réaliser, adapter les orthèses provisoires, extemporanées, à visée fonctionnelle ou à visée d'aide technique, adapter et préconiser les orthèses de série, les aides techniques ou animalières et les assistances technologiques.
5. Élaborer et conduire une démarche d'éducation et de conseil en Ergothérapie et en santé publique.
6. Conduire une relation dans un contexte d'intervention en Ergothérapie.
7. Évaluer et faire évoluer la pratique professionnelle.
8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.
9. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs.
10. Former et informer.

Certaines qualités et aptitudes sont requises. L'Institut de Formation met en lumière celles qui paraissent fondamentales pour l'exercice professionnel comme :

- L'écoute et le sens de l'observation,
- La capacité d'adaptation aux situations et aux changements,
- La capacité d'argumentation et de positionnement professionnel,
- L'ingéniosité, le sens créatif et le sens de la pratique,
- Le sens du travail en équipe,
- L'esprit critique et de recherche.

Elles sont travaillées tout au long de la formation au travers du développement et de l'acquisition des compétences.

La stratégie de développement de l'offre numérique : plateforme dédiée, outils de communication à distance, offre de matériel informatique adapté aux étudiants

Depuis la rentrée 2020, l'Institut a adapté sa formation en réponse à la situation sanitaire. Dans ce contexte, la formation a été revue pour développer le numérique, qui repose sur l'utilisation de la plateforme de travail "MOOCARE". Pour chaque étudiant, l'Institut renouvelle annuellement un abonnement à cette plateforme.

Depuis la rentrée 2022, la pédagogie a repris en 100% en présentiel. Le choix de poursuivre l'utilisation de la plateforme numérique a été une évidence. Celle-ci permet de réaliser une partie de la pédagogie via ce support, de déposer des cours audio, de réaliser des visioconférences, des cours de régulation enregistrés quand cela est nécessaire, l'utilisation de nouveaux outils et applications numériques et de diffuser diverses informations à destination de l'étudiant.

Des écrans tactiles, des caméras et des micros-cravates ont été investis en 2022 pour permettre un déroulé optimal de formation notamment pour les cours de régulation, les visioconférences et le développement des enseignements en format numérique. Ces dispositifs se situent dans les 3 amphithéâtres.

Les écrans tactiles remplacent les ordinateurs et vidéoprojecteurs dans ces salles et permettent une qualité et une évolution des outils qui sont proposés pendant les enseignements.

Un référent numérique présent quotidiennement à l'Institut accompagne étudiants et formateurs dans l'utilisation des moyens numériques qui leur sont proposés, il dispense également des formations afin qu'ils soient autonomes avec les nouveaux outils numériques.

Des tutoriels sont à leur disposition pour utiliser au mieux la plateforme. Ces mêmes tutoriels peuvent être utilisés en pédagogie par les formateurs permanents.

Une fiche nommée « situation numérique de l'étudiant » (**Annexe 1**) est transmise à la rentrée afin de pouvoir identifier les problématiques de chacun d'entre eux et ainsi y apporter une solution par le biais du référent numérique ou des professionnels de la plateforme numérique de travail.

Afin de faciliter l'accompagnement des formateurs occasionnels sur les nouveaux outils numériques quatre référents numériques par promotion ont été identifiés sur la base du volontariat. Ils ont accès à une formation avec le référent numérique et sont en lien avec lui si besoin ou problématique.

Projet IPAD

A la rentrée 2023, l'IFE de Montpellier poursuit son projet de développement de la pédagogie numérique.

Le numérique est porteur d'opportunités pédagogiques novatrices pour les étudiants et nous avons décidé de les intégrer à l'IFE de Montpellier.

Pourquoi un tel projet ? Parce que le monde évolue et les étudiants ont changé avec lui.

En utilisant les tablettes IPAD non seulement pour les cours mais également pour les évaluations, notre objectif est de fournir aux étudiants une expérience d'apprentissage plus interactive en phase avec le monde actuel.

Contexte de la mise en place du projet

Depuis 2020, l'IFE de Montpellier s'est engagé dans une politique de développement de l'offre numérique en adoptant une approche d'enseignement hybride (cf. projet pédagogique 2022-2023).

Les 13 et 14 octobre 2022, une partie de l'équipe s'est rendue aux « Odyssées du Numérique dans l'enseignement supérieur » au sein d'une « Apple School » afin de mieux appréhender les enjeux du numérique dans l'enseignement supérieur.

Au cours de ces deux jours, les avantages de l'IPad ont été présentés comme :

- Une accessibilité renforcée,
- Un stockage de cours sécurisé et fonctionnel,
- Une prise de notes facilitée,
- Une meilleure attention des étudiants,
- Un espace numérique collaboratif pour la création de projets.

Ces nombreuses fonctionnalités sécurisées ont conduit à la création d'une équipe projet à l'IFE, soutenue par la Direction et le Conseil d'Administration.

C'est ainsi que le déploiement des IPad pour l'ensemble des étudiants de la promotion 2023-2026 a été confirmé dans la continuité du développement de l'offre numérique à l'Institut.

Des Apple TV ont également été installées dans les salles de cours afin de pouvoir projeter l'écran des IPad sur les tableaux interactifs (TBI).

Mise en place et accompagnement des étudiants et des formateurs pour l'utilisation de l'iPad

L'Institut a choisi de collaborer avec Bimp Education (groupe LDLC) pour développer le projet IPad, pour qui "la technologie n'a sa place en classe que si elle contribue à la mission de l'école : instruire, socialiser, qualifier".

Les membres de l'équipe pédagogique ont été formés par cet organisme en août 2023 pour maîtriser l'iPad et ses fonctionnalités.

La mise en place des iPad pour les étudiants a également été gérée en collaboration avec BIMP Education.

Enfin, en septembre 2023, un transfert de compétences a eu lieu entre BIMP Education et l'IFE de Montpellier afin que l'Institut soit capable d'administrer de manière autonome ses iPad (MDM).

Gestion et fonctionnement des iPad avec MDM (Mobile Device Management)

Tous les appareils et leurs paramètres sont gérés par un système appelé MDM.

Cette solution permet le déploiement et la configuration des paramètres (sécurité, accès aux applications...) pour les iPad distribués aux étudiants et aux formateurs.

Tous les possesseurs d'iPad ont un identifiant Apple géré par les administrateurs MDM qui sont la direction, l'assistante de direction ainsi qu'une formatrice de l'équipe pédagogique, membre du comité de pilotage de ce projet iPad.

Ces administrateurs contrôlent et limitent l'utilisation de l'iPAD à des fins pédagogiques uniquement.

L'application « en classe »

Lorsque les enseignants/formateurs dispensent un cours, ils peuvent gérer les appareils des étudiants, grâce à l'application « en classe ». Celle-ci offre plusieurs fonctionnalités comme :

- Lancer une application sur l'écran de chaque étudiant présent dans la classe,
- Accéder à l'écran des iPad des étudiants,
- Projeter le contenu sur le tableau interactif (TBI) si cela est pertinent pour le cours,
- Partager des documents avec les étudiants,
- Créer des sous-groupes au sein d'une même classe
- Obtenir un résumé de l'activité des étudiants après chaque cours.

La plus-value pédagogique de l'utilisation de l'iPAD (prise de notes, outils de révisions...)

Selon un sondage réalisé en début d'année auprès de la promotion 2023-2026 :

- 74,4% de nos étudiants établissent des fiches/résumés/synthèses afin de travailler et mieux comprendre leurs cours,
- 98,3% ont besoin d'utiliser des couleurs sur leurs fiches pour mieux retenir les informations,
- 69,6% se fixent une tâche de listes précises lorsqu'ils débutent une séance de travail personnel,
- 54,4% ressentent la nécessité de planifier leur temps en créant un emploi du temps pour répartir leurs cours, leurs études et/ou loisirs,
- 26,6% des étudiants ont tendance à retarder le début de leur travail, tandis que 44,3% ont du mal à se concentrer lorsqu'ils commencent.

Nous avons utilisé ces résultats pour créer des séquences pédagogiques (CM et TD) pour guider nos étudiants à acquérir une méthode de travail adaptée et efficace. Nous leur avons présenté différentes applications disponibles sur l'iPad pour faciliter leur travail comme :

- Notability pour faciliter et fluidifier la prise de notes,
- StudySmarter pour créer un planning de révisions et des flashcards,
- Microsoft To Do pour créer une liste de tâches à effectuer avec des rappels d'échéance,
- GitMind pour créer des cartes mentales colorées pour aider l'apprentissage et les révisions.

L'évaluation par le numérique

A partir de janvier 2024, les évaluations se dérouleront sur iPad grâce à l'introduction de la plateforme d'évaluation numérique « THEIA ». Cette plateforme permettra de réaliser toutes les évaluations de 1^{re} année de façon numérique (QCM, QROC, évaluations rédactionnelles et le dépôt des dossiers). Les avantages de l'utilisation de THEIA sont nombreux :

- Réduction considérable de l'impression papier grâce aux copies dématérialisées,
- Centralisation des sujets et des copies,
- Gestion post-examen plus efficace avec l'envoi plus sécurisé des copies d'examens aux correcteurs externes,
- Restitution des résultats plus efficaces,
- Amélioration des conditions d'examen qui restreignent les possibilités de tricherie (Tableau de surveillance, ordre aléatoire des questions et temps limité pour la composition),
- Possibilité d'intégrer de nouveaux supports multimédias dans les sujets tels que les vidéos,
- Statistiques pédagogiques permettant d'adapter le contenu pédagogique et les sujets,
- Optimisation des aménagements d'études pour les examens,
- Correction facilitée avec des options de correction automatique, semi-automatique et manuelle.

Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation

L'Institut de formation en Ergothérapie organise ses objectifs au travers de différents axes d'apprentissage et de professionnalisation tels que :

AFGSU (*Annexe 2*)

Depuis 2010, l'Institut a mis en place une convention avec le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence de l'Hérault (CESU 34), dépendant du CHU de Montpellier.

Celle-ci permet aux étudiants de 3^e année d'être formés aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2.

Ainsi, l'étudiant peut acquérir des connaissances permettant d'identifier une situation d'urgence à caractère médical et sa prise en charge, seul ou en équipe, dans l'attente de l'arrivée de l'équipe médicale.

Durant 3 jours de formation théorique et pratique réalisée en petits groupes de 10 personnes, les étudiants sont formés sur les thématiques suivantes :

- Urgences vitales,
- Urgences potentielles et risques collectifs.

Grâce à ces heures de formation, chaque étudiant obtient l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2.

Programme ETP (*Annexe 3*)

Depuis 2015, l'Institut a mis en place une convention avec le service du Dr Xavier De La Tribonnière, responsable de l'Unité Transversale en Education du Patient du CHU de Montpellier.

Au vu du contenu des unités d'enseignement dévolu à l'Education Thérapeutique du Patient au sein de l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier dans le cadre d'un enseignement initial et des pratiques demandées, il est considéré que cela est équivalent en qualité et en acquisition de compétences en ETP à une

formation continue de niveau, telle qu'envisagée par les directives officielles émanant des arrêtés de 2010 et de 2013 issus de la loi HPST de 2009.

Formation et certification acteur PRAP 2S (Prévention des Risques liées à l'Activité Physique secteur Sanitaire et Social) (*Annexe 4*)

Depuis 2016, l'INRS propose de former un formateur de chaque Institut de Formation en Ergothérapie en tant que formateur de formateurs PRAP et lui donne ainsi la possibilité de certifier les étudiants en tant que formateurs d'acteur PRAP 2S. Cette formation permet à chaque étudiant d'être acteur de la prévention en entreprise.

L'acteur PRAP a pour objectifs :

- La réduction, voire la suppression des activités physiques conduisant à des atteintes péri-articulaires de l'ensemble du corps,
- La conception et l'aménagement de toutes les situations de travail respectant la santé, le bien être des opérateurs et l'efficacité,
- Une organisation du travail adaptée,
- L'utilisation d'aides à la manutention,
- La formation gestes et postures.

Dès la première année, les étudiants sont formés pour devenir acteur PRAP 2S. Une session de trois jours continus en fin de formation permet de valider l'ensemble des éléments en lien avec la PRAP 2S et ainsi leur est délivré un document de certification « *Acteur PRAP 2S et formateur d'Acteur PRAP 2S* » par l'INRS.

Le 16/10/2020 une rencontre a été organisée au cours de laquelle les points suivants ont été abordés :

- Le renouvellement d'habilitation,
- L'accompagnement à la mobilité de la personne aidée,
- Le nouveau document de référence PRAP,
- La distanciation physique en formation PRAP.

A partir de l'année universitaire 2021-2022, l'Institut de Formation doit réaliser de manière autonome sa démarche d'habilitation. Un projet de rédaction de déroulé pédagogique commun aux Instituts est mis en place avec les référents PRAP de chaque Institut. L'Institut de Montpellier reste engagé dans ce projet.

Convention C2I et évolution PIX

Depuis 2012, l'Institut avait mis en place une convention avec le Centre de Certification Numérique International de l'Université de Montpellier.

Cette convention permettait aux étudiants de maîtriser les compétences indispensables à la poursuite d'études supérieures et d'être capable de faire évoluer ses compétences en des développements technologiques et ainsi obtenir un Certificat Informatique Internet niveau 1.

Depuis cette rentrée 2020, l'Institut n'a plus de convention C2I. En effet, le C2I est remplacé par PIX.

Initié par l'Etat en 2016, PIX s'est vu confier la mission d'accompagner l'élévation du niveau général de compétences numériques.

5 domaines, 16 compétences, 5 niveaux sont à valider et reprennent les éléments suivants :

- Information et données,
- Communication et collaboration,
- Création de contenu,

- Protection et sécurité,
- Environnement numérique.

Pour le moment, aucune certification n'est délivrée aux étudiants mais un temps est organisé sur l'emploi du temps pour leur permettre de travailler ces compétences.

Projet voltaire

Une remise à niveau concernant certaines règles d'orthographe est proposée aux étudiants de 1^{re} année via une plateforme numérique de travail et grâce à un abonnement individuel souscrit par l'Institut.

Les séances de travail débutent par une évaluation initiale. En fonction des résultats, la plateforme propose un parcours adapté. Tout au long de l'apprentissage, le logiciel s'ajuste au niveau de l'étudiant.

En parallèle, un formateur, référent sur le projet, a accès à la plateforme pour :

- Piloter celui-ci,
- Suivre le parcours de chaque étudiant,
- Visualiser les temps de connexion de chaque étudiant,
- Organiser des évaluations en cours de parcours.

Ainsi, le référent a une visibilité de l'engagement de l'étudiant dans ce projet qui a pour objectif de l'aider à améliorer la rédaction de ses écrits.

Ceci n'est pas soumis à évaluation mais un suivi spécifique est organisé pour s'assurer de la participation de l'étudiant.

Pôle d'autonomie

Depuis 2012, l'Institut de Formation a établi un partenariat avec le Pôle de l'ETAPE, situé sur la commune de Lattes. Ce pôle autonomie santé est identifié comme un lieu ressource sur les aides techniques pour les personnes en difficulté. Il propose :

- Un lieu d'exposition et d'essais de solutions techniques et technologiques,
- Un appartement pédagogique,
- Deux salles de formation équipées en matériels.

Lors de la première année de formation, les étudiants s'y rendent en petits groupes pour y effectuer des mises en situation et découvrir, tester les aides techniques et technologiques et leur évolution.

La simulation en santé

Un projet a été mis en place pour l'année 2021/2022 avec l'Institut de Formation en Masso Kinésithérapie, sur le développement de la simulation en santé en interprofessionnalité entre les étudiants de Kinésithérapie de 3^e année et les étudiants d'Ergothérapie de 3^e année.

Ce projet a pour but de développer la réflexivité des étudiants grâce à une collaboration interprofessionnelle.

Les objectifs stratégiques sont :

- L'acquisition des compétences techniques et relationnelles permettant d'agir de manière professionnelle et tenant compte de l'autre professionnel de terrain,
- L'intégration de réflexions et d'analyse au travers d'une situation problème posée sans reproduire un modèle de résolution standardisé de cette situation.

La simulation professionnelle en interprofessionnalité est utilisée.

Concernant l'année universitaire 2022/2023, nous avons choisi de poursuivre cette évolution pédagogique déclinée sur l'ensemble des 3 années de formation tant en simulation de situation interprofessionnelle que dans d'autres unités d'enseignements. Les formateurs permanents et certains enseignants vacataires motivés par ce dispositif pédagogique vont être formés au Groupe d'Entraînement à l'Analyse des Pratiques en Rééducation : GEAPR.

Pourquoi le GEAPR :

- Assurer la cohérence entre les connaissances théoriques (savants, faïres, êtres...) et la pratique professionnelle.
- Favoriser le raisonnement et la pratique professionnelle.
- Analyser et partager des nouvelles expériences avec d'autres professionnels de santé
- Etablir un lien entre les enseignements à l'Institut et la pratique en stage.
- Développer les compétences nécessaires à la pratique professionnelle.

Le groupe d'entraînement à l'analyse des pratiques en rééducation (GEAPR) est composé de trois travaux dirigés (TD) de 2 heures :

- Un 1^{er} TD *Réflexif* lors duquel les étudiants assistent et participent à une situation de soin simulée et débriefent en faisant le lien avec leur propre expérience, leurs visions différentes de la situation et les pistes d'améliorations qu'ils en dégagent.
- Un 2^{ème} TD *de travail mutualisé* où est organisé un temps pour les étudiants entre eux afin de préparer le 3^{ème} TD dit intégratif
- Un 3^{ème} TD *Intégratif* fait suite à une période de recherche des étudiants, lors du TD *de travail mutualisé*, par thématiques définies par le formateur et leur permet de faire le lien avec les savoirs appris en cours ou lors de stage. Dans ce TD l'enseignant et/ou d'autres formateurs- experts dans un domaine spécifique pourront éclairer le groupe par leur savoir-faire et ainsi réguler la co-construction des compétences des étudiants.

La mise en situation professionnelle est un élément important de notre programme de formation adapté aux niveaux, aux parcours de formation et aux objectifs que nous fixerons aux étudiants. Ces exercices mobilisent les savoirs, savoir-être et savoir-agir, nécessaires pour se positionner en tant que futur professionnel, dans un environnement similaire à leur futur lieu d'exercice professionnel.

Bien entendu, d'autres dispositifs de simulations en santé seront également utilisés pour compléter notre formation.

En ce qui concerne les équipements, nous disposons d'une salle de simulation située à l'Institut de Formation en Ergothérapie et deux salles de simulation à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie. Cette configuration est un atout pour organiser soit en interprofessionnalité soit de manière indépendante les TD de simulation pour nos étudiants ergothérapeutes.

Les ECOS « Examens Cliniques Objectifs Structurés »

L'Examen Clinique Objectif Structuré est un processus qui évalue le savoir, le savoir-faire et le savoir-être d'un étudiant pour une unité d'enseignement ciblée. C'est une modalité d'évaluation qui repose sur la simulation en santé. Le but est d'évaluer les compétences des étudiants dans des situations concrètes plutôt que de se focaliser uniquement sur leurs connaissances théoriques.

Cette initiative s'appuie sur plusieurs constats majeurs :

- En 1^{er} lieu : les étudiants d'aujourd'hui ont besoin de diversifier leurs méthodes pédagogiques afin de maintenir leur intérêt, leur concentration et leur engagement tout au long du parcours de formation.
- En 2^e lieu : les étudiants éprouvent parfois des difficultés à connecter les connaissances théoriques enseignées avec les applications pratiques sur le terrain lors de leur stage. Avec l'évolution constante de notre métier, il est important que l'IFE de Montpellier aide et entraîne ses étudiants à faire le lien entre la théorie et la pratique.

Les avantages d'un tel processus sont nombreux et offrent une multitude de perspectives. Ils s'appliquent à toutes les notions, à tous les niveaux et peuvent être formatifs et/ou sommatifs.

Le processus consiste en une boucle de différentes stations, réalisées une par une par les étudiants et encadrées dans une limite de temps. Chaque station correspond à une pièce, mobilise une ou plusieurs compétences nécessaires au métier d'ergothérapeute, conformément à l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'État d'ergothérapeute. Une session peut inclure plusieurs stations, chacune ayant un temps imparti variable.

Voici comment se déroule notre programme ECOS :

- L'étudiant se rend devant chaque station où une vignette clinique est affichée sur la porte qu'il doit lire dans un temps imparti, de manière à anticiper son action,
 - Cette vignette fournit un aperçu de ce qui se trouve dans la pièce ainsi qu'un objectif et une mission à accomplir dans un délai imparti.
- Chaque station est composée d'un patient simulé, de matériel, d'outils d'évaluation, de résultats à analyser ou tout élément pour réaliser l'acte demandé.
- Pour évaluer les compétences de l'étudiant, un formateur est présent pour compléter une grille d'analyse adaptée au niveau de compétences requis et au scénario prévu.
- Une caméra filme la session de l'étudiant pour une analyse ultérieure en comparant la grille d'analyse remplie.

Pour le moment, les ECOS ont été testées sur la base du volontariat en tant qu'évaluation formative durant la 2^{ème} année d'étude.

Pour l'année universitaire 2023-2024, nous continuerons à les réaliser à des fins formatives pour l'ensemble de la promotion de 1^{re} année. À moyen terme, notre objectif est de les utiliser comme modalité sommative pour les unités d'enseignement axées sur la pratique, comme l'unité d'enseignement "Techniques de rééducation et de réadaptation". Il est important que l'équipe pédagogique maîtrise bien le processus que les étudiants l'aient testé au moins une fois à des fins formatives avant de l'utiliser comme modalité sommative. Cela permettra de limiter le stress engendré par l'évaluation et d'être le plus objectif possible dans l'évaluation de leurs compétences dans un cadre de pratique stimulée.

Le projet Staff pluridisciplinaire

Le projet vise principalement à sensibiliser les étudiants de 3^e année à la collaboration interprofessionnelle dans des situations cliniques réelles. Les objectifs secondaires sont les suivants :

- Approfondir la connaissance des différents acteurs de la santé avec lesquels les futurs professionnels (ergothérapeutes, masseurs-kinésithérapeutes et assistants sociaux) devront collaborer dans le cadre de leur pratique professionnelle,
- Améliorer la communication professionnelle en lien avec les situations cliniques rencontrées,
- Défendre sa position professionnelle concernant le projet de vie du patient impliqué dans la situation clinique,
- Développer des objectifs interdisciplinaires favorisant la réalisation du projet de vie du patient concerné par la situation clinique,
- Coordonner les actions avec les différents acteurs gravitant autour du patient.

Le projet est divisé en deux étapes clés :

- Échange et débat entre étudiants en ergothérapie, masso-kinésithérapie et assistance de service social (ASS) sur la représentation de leurs professions respectives. Les participants visionneront préalablement des capsules vidéo présentant les professions impliquées dans les situations cliniques. Ces vidéos auront été créées par des étudiants de l'IFE lors l'UE Méthodologie de projet et par les étudiants des 2 autres professions de la santé précitées.
- Une seconde rencontre aura lieu lors d'un TD avec environ 10 étudiants masso-kinésithérapeutes, 6 étudiants ergothérapeutes et 2 étudiants ASS par groupe. Le TD durera 2 heures, divisé en 3 temps :
 - **Temps 1** : 30 minutes pour prendre conscience des deux situations cliniques liées au TD (projet de RAD complexe et accompagnement en fin de vie, transfert en SMR).
 - Le groupe sera divisé en deux pour chaque situation clinique.
 - **Temps 2** : 1 heure de collaboration interprofessionnelle autour des deux situations cliniques avec 30 minutes pour chaque situation.
 - Pendant la première situation, le groupe qui a travaillé sur la deuxième situation doit rédiger un compte-rendu du personnel pluridisciplinaire qui travaille sur la première situation. Ils le présenteront ensuite à la fin du Staff de la première situation.
 - Pendant la deuxième situation, le groupe qui a travaillé sur la première situation doit rédiger un compte-rendu du personnel pluridisciplinaire travaillant sur la deuxième situation. Ils le présenteront ensuite à la fin du Staff de la deuxième situation.
 - **Temps 3** : 30 minutes de bilan collectif avec les formateurs (1 formateur ergothérapeute, 1 formateur masso-kinésithérapeute et 1 formateur en Assistant de Service Social).

Pour avoir une portée interdisciplinaire plus importante, il serait judicieux que ce projet soit mené en collaboration avec la faculté de médecine et d'autres instituts de formation en santé absents de la simulation de cette année. Bien que cela soit un objectif pour les années à venir, des pourparlers ont déjà commencé avec l'institut de formation en psychomotricité et les étudiants en 5^{ème} ou 6^{ème} année de médecine.

Apprentissage

Depuis juin 2022, les étudiants en 3^{ème} année de formation peuvent choisir la voie de l'apprentissage pour poursuivre leur formation. Pour cela, un contrat d'apprentissage est signé entre l'étudiant, un employeur (un établissement de santé), le CFA sanitaire et social privée ou publique et l'IFE de Montpellier. L'employeur finance tout ou une partie des études de l'étudiant. En échange, l'étudiant effectue ses stages au sein de l'établissement de santé et lui consacre une journée par semaine ainsi que les vacances scolaires.

Pour bénéficier d'un contrat d'apprentissage, l'étudiant doit remplir certains critères :

- Avoir validé au moins deux des trois domaines requis au cours de la formation,
- Effectuer les démarches nécessaires auprès des directeurs d'établissement en collaboration avec le CFA,
- S'assurer que son apprentissage sera supervisé par un ergothérapeute diplômé et non par un autre professionnel paramédical.

A partir de novembre 2022, l'étudiant de 2^{ème} année pourra débiter un contrat d'apprentissage à partir de son stage de semestre 4 en respectant les mêmes consignes citées ci-dessus.

Accueil, intégration et accompagnement des étudiants en situation de handicap

Partenariat avec le service de médecine préventive de l'Université de Montpellier

L'Institut de Formation en Ergothérapie a établi un partenariat avec le service de médecine préventive de l'Université de Montpellier afin d'optimiser l'accueil, l'intégration et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Une procédure de fonctionnement est établie entre le service Pôle Handicap de l'UM et l'Institut de Formation en Ergothérapie. **(Annexe 5)**.

Désignation d'un référent handicap à l'IFE de Montpellier

L'Institut a nommé un référent handicap qui a reçu une formation pour élargir ses missions, construire un réseau et établir des partenariats. Cette nomination vise à assurer une diffusion optimale des informations, à identifier une personne ressource dédiée aux étudiants, et à garantir que les aménagements validés par la médecine préventive de l'Université de Montpellier soient appliqués lors des enseignements, des évaluations ou des stages.

Un parcours « Référence handicap » a été formalisé selon une procédure intitulée « *Procédure accompagnement des étudiants en situation de handicap* » **(Annexe 5.1)**. Des documents de traçabilité individualisés ont également été créés pour recenser et évaluer les besoins ainsi que pour suivre et réévaluer les aménagements.

Sensibilisation du personnel, des intervenants

La sensibilisation au handicap est un élément essentiel pour assurer un accompagnement efficace tout au long de la formation. Le référent handicap est chargé de sensibiliser le personnel de l'IFE et les intervenants extérieurs en suivant les recommandations de bonnes pratiques telles que la méthode « Facile A Lire et à Comprendre » (FALC), les supports de cours transmis à l'avance, les objectifs de cours annoncés. Le référent handicap réalisera une vidéo à destination des intervenants et transmettra des fiches explicatives sur la méthode FALC et les troubles DYS.

Un document intitulé « Accueil d'un étudiant avec aménagements de scolarité » **(Annexe 5.2)** sera transmis après accord de l'étudiant au tuteur de stage pour fournir des informations sur les aménagements à mettre en place durant le stage de l'étudiant. Ce formulaire sera signé par la direction de l'IFE et par le tuteur de stage qui s'engagera ainsi à respecter les aménagements listés.

Inclusivité des étudiants en situation de handicap

Toutes les informations relatives à l'accueil des étudiants en situation de handicap à l'Institut de Formation sont disponibles sur notre site internet. Elles sont également rappelées lors du jour de la rentrée universitaire et, si nécessaire, par le référent de suivi pédagogique identifié pour chaque étudiant.

L'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier est fier de son engagement en faveur de l'inclusion des étudiants en situation de handicap, qui est d'ailleurs reconnu comme un point d'excellence par la certification qualité QUALIOPI.

L'individualisation des parcours

Le référent pédagogique identifié par année de formation

Le référent pédagogique en lien avec la direction de l'Institut, a pour mission de concevoir, d'organiser l'enseignement durant la formation afin que l'étudiant développe des connaissances et des compétences nécessaires à l'obtention du Diplôme.

Au sein de l'Institut de Formation d'Ergothérapie de Montpellier, le choix organisationnel s'est porté sur l'identification d'un référent pédagogique par année de formation.

En s'appuyant sur le référentiel, sur le projet pédagogique et en lien avec la Direction de l'Institut, le référent pédagogique assure :

- L'organisation et l'articulation des Unités d'Enseignement en tenant compte des sessions de cours et des sessions de travaux dirigés,
- L'organisation des évaluations pédagogiques,
- Le recrutement de nouveaux enseignants vacataires quand il y a un besoin recensé et leur accompagnement,
- Le réajustement des contenus de formation en lien avec la veille réglementaire,
- La préparation et la dispensation de cours et de TD.

Le suivi pédagogique

Tout au long de son cursus de formation, un suivi pédagogique individuel est instauré pour chaque étudiant. L'objectif du suivi est de placer l'étudiant au centre du dispositif.

Il est un élément indispensable pour dispenser une formation personnalisée et favoriser la co-construction. Le suivi pédagogique s'organise au minimum une fois par semestre. Il vise l'accompagnement individuel de l'étudiant, du professionnel en devenir dans la construction de son identité et de son projet professionnel.

Les objectifs posés sont multiples :

- Permettre de détecter tout étudiant en difficulté et assurer un suivi ou la mise en place d'un relais de suivi pour l'accompagner,
- Accompagner la professionnalisation par un travail de développement personnel et donner forme aux expériences vécues pour les conscientiser et les améliorer,
- Travailler la personnalisation du projet sur 3 ans.

C'est ainsi que pour chaque étudiant, le référent du suivi pédagogique est également le référent du suivi stage. Ce référent du suivi pédagogique collecte un ensemble d'informations lors d'entretien et s'appuie également sur les éléments du portfolio et documents du dossier de suivi pédagogique.

Afin de répondre aux objectifs, le référent du suivi pédagogique rencontre l'étudiant sur la base d'un calendrier annuel fixant le nombre minimum d'entretiens individuels à raison d'une fois par semestre ou de façon plus rapprochée à la demande de l'étudiant, du référent pédagogique, d'un formateur ou de la direction.

Les étudiants nécessitant des besoins spécifiques échangent avec le référent pédagogique de l'année de promotion ou avec le référent de suivi pédagogique qui lui a été désigné ou avec la direction.

Dans le cas d'une préoccupation difficile à surmonter sur le plan psychologique, l'Institut sollicite le service de médecine préventive de l'UM (convention signée) afin de bénéficier d'un rendez-vous pour l'étudiant et de la mise en place d'un suivi si nécessaire.

Le suivi du stage

Le référent stage de chaque étudiant est également le même que le référent du suivi pédagogique ce qui lui permettra de travailler la construction du projet professionnel avec l'étudiant de façon individualisée en lien avec le parcours de stage qu'il chemine et réalise.

Les missions de ce dernier sont les suivantes :

- **En amont du stage** : il accompagne l'étudiant dans l'élaboration de ses objectifs du stage,
- **Pendant le stage** : un appel est effectué auprès du tuteur afin de faire un point à mi-parcours sur le déroulement du stage, de prévenir d'éventuelles difficultés et de répondre aux interrogations du tuteur,
- **Après le stage** : il régule les éléments apportés par l'étudiant quant à son stage : ressentis, apports du stage, difficultés, axes d'amélioration.

Tout au long de la période de stage, il se tient à la disposition du tuteur de stage et de l'étudiant.

La planification de l'alternance

L'Institut de formation en Ergothérapie assure la mise en place des études pour l'obtention du Diplôme d'Etat. (*Arrêté du 5 juillet 2010*).

L'arrêté du 5 juillet 2010 détaille les modalités d'organisation de la formation. Une pédagogie de l'alternance est mise en place. Le parcours de formation met en lien des connaissances, une méthodologie à acquérir avec des compétences acquises en situation professionnelle.

Il existe une composante « démarche clinique et réflexive » qui contribue à l'acquisition des compétences, l'analyse des pratiques et le positionnement professionnel.

L'apport des connaissances, des compétences et de la pratique se réalisent au travers de cours magistraux, de travaux pratiques et d'un travail personnel de l'étudiant.

Les mises en situations professionnelles sont réalisées au cours des stages.

Cette alternance permet de confronter en permanence savoirs et expériences professionnelles. Elle s'appuie sur l'apprentissage de la démarche professionnelle, l'analyse des pratiques par un travail réflexif sur les situations vécues en stage.

Tout au long de la formation, l'accent est mis sur la transversalité par le décloisonnement des UE, les liens permanents entre les UE, les formes pédagogiques variées qui imposent une participation active et réflexive de l'étudiant ainsi qu'une coordination importante entre enseignants (formateurs, vacataires, tuteurs de stage...).

Le volume horaire se répartit comme suit :

SEMESTRES	CM	TD	CM+TD	TP	STAGES
S1	242	249	491	319	0
S2	186	214	400	302	140
S3	126	188	314	280	280
S4	98	238	336	258	280
S5	114	167	281	313	280
S6	28	150	178	416	280
TOTAL	794	1206	2000	1888	1260

Un organigramme annuel est mis à jour chaque année.

Il est présenté et validé lors de l'Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI).

Celui-ci reprend la répartition par semestre des :

- Périodes où sont dispensés les cours et les TD,
- Périodes d'évaluations,
- Périodes de rattrapages,
- Périodes de stages,
- Périodes de congés,
- Dates des Commission d'Attributions des Crédits (CAC),
- Dates des 3 sections (arrêté du 17/ avril 2018),
- Date de l'ICOGI.

Le programme de la formation (*Annexe 7*)

La formation est organisée en Unités d'Enseignement (UE) déclinées en 6 domaines de formation.

- Domaine 1 « Sciences humaines, sociales et droit » composé de 5 UE,
- Domaine 2 « Sciences médicales » composé de 7 UE,
- Domaine 3 « Fondement et processus de l'Ergothérapie » composé de 6 UE,
- Domaine 4 « Méthodes, techniques, outils d'intervention de l'Ergothérapie » composé de 12 UE,
- Domaine 5 « Méthodes de travail » composé de 7 UE,
- Domaine 6 « Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute » composé de 7 UE.

L'étudiant doit valider 180 ECTS pendant les 3 années pour obtenir son Diplôme d'Etat d'Ergothérapie.

(**ECTS** « *European Credit Transfer System* »). 1 ECTS équivaut à 25h - 30h.

La programmation des Modalités d'Evaluation des Connaissances (MCC), en session initiale et en session de rattrapage, est présentée et validée lors de l'ICOGI.

Evolution de la pédagogie en considérant ce modèle d'alternance

Il est important de poursuivre notre vision de l'étudiant au cœur du processus de formation. Cette évolution pédagogique s'attache à maintenir le contact avec l'étudiant, de privilégier le travail en petits groupes ou encore d'innover et développer une interaction dynamique et collaborative à distance.

Ainsi, tout au long du parcours personnalisé de formation, l'étudiant acquiert et valide un ensemble de connaissances et de compétences. La formation associe des enseignements théoriques, méthodologiques, pratiques et appliqués et mobilise des pédagogies diversifiées. Ces pédagogies visent en particulier à renforcer les capacités d'apprentissage autonome de l'étudiant.

Modalités de l'enseignement

L'ensemble des contenus pédagogiques sont proposés via la plateforme numérique pédagogique.

Le volume horaire de formation comprend :

- Le temps de travail personnel,
- Le temps de connexion dédié aux enseignements en ligne (cours audio),
- Le temps d'enseignement en présentiel (cours de régulation).

Le programme de formation est composé d'Unités d'Enseignement, lesquelles sont dispensées dans leur totalité en présentiel. Lors des cours de régulation, l'ensemble de la promotion y assiste.

Les travaux dirigés en petits groupes se déroulent sous forme d'ateliers, de tutorats, de travaux de groupe, de suivi de stage etc.

Les étudiants sont affectés à une salle. Les salles, les équipements et les divers matériels respectent les recommandations et règles d'hygiène actées au sein de l'IFE.

La formation proposée a pour but de diversifier la pédagogie et de faciliter l'apprentissage en proposant à l'étudiant des formes différentes de travail qu'elles soient personnelles ou en groupe, en présentiel ou à distance, réflexives ou participatives.

Par cette diversité, le programme de formation permet de renforcer l'alternance entre cette base essentielle qui est l'acquisition des savoirs, des connaissances et la validation des compétences qui se réalise graduellement et progressivement tout au long du parcours de formation.

A partir de cette année, les formateurs internes et intervenants externes doivent remplir une fiche pédagogique (**annexe 13**) pour chacun de leur enseignement.

Cette fiche a été élaborée en se basant sur notre référentiel national de formation pour s'assurer de la couverture de l'ensemble du programme et éviter les redondances dans les enseignements dispensés. Elle facilitera également l'articulation entre les différents enseignements en permettant la connaissance des prérequis de chaque intervention.

Toutes les fiches seront disponibles sur un drive pour que les intervenants aient accès à toutes les informations relatives à la formation. Cela permettra de réajuster le contenu en fonction des éléments déjà abordés dans d'autres enseignements.

La fiche aidera également les formateurs internes ou les intervenants extérieurs à restructurer leurs cours en se questionnant sur les objectifs, le contenu, la forme et les références bibliographiques sous-jacentes. Elle

facilitera également la planification en listant le matériel et les locaux nécessaires à la réalisation des enseignements.

Nous utiliserons ces fiches pour travailler avec l'université sur la déclinaison possible des enseignements fondamentaux dispensés par des enseignants universitaires au sein de l'IFE de Montpellier afin de développer une démarche d'universitarisation fonctionnelle. La convention tripartite en cours de renouvellement permettra de cadrer cette organisation fonctionnelle.

Enseignements théoriques : cours magistraux et/ou TD

L'organisation des cours magistraux s'effectue en deux temps.

- 1^{er} temps :

Les enseignements théoriques sous format numérique sont publiés et mis à disposition des étudiants à partir de la plate-forme numérique de l'IFE. Les étudiants doivent se connecter et prendre connaissance des enseignements afin de se préparer à la 2e étape du processus.

Ce temps reprend la diffusion des savoirs et connaissances et le travail personnel de l'étudiant qui en découle. Afin de pouvoir guider chaque étudiant, les temps de visionnage sont organisés sur l'emploi du temps au moins une semaine avant le 2e temps. L'étudiant peut avoir accès autant de fois qu'il veut dès la diffusion de l'enseignement sur la plateforme numérique.

- 2nd temps :

Après la 1^{re} phase, un cours dit de régulation est organisé en promotion entière et en présentiel durant lequel le formateur / l'enseignant reprend les éléments essentiels de l'enseignement, puis répond aux questions des étudiants.

Les enseignements travaux dirigés

Les TD sont tous réalisés en présentiel en utilisant un ensemble d'éléments pédagogiques diversifiées, interactifs, ludiques.

L'apprentissage des étudiants

Afin que l'objectif soit atteint et que ces nouvelles modalités pédagogiques favorisent l'apprentissage de l'étudiant, il est essentiel que le lien et la relation « Enseignant/Étudiant » soient maintenus, privilégiés et réguliers. Les différents modes de communication et d'échanges doivent être activement utilisés tout au long des 3 années de formation.

Lors des enseignements, l'étudiant doit être en contact avec l'enseignant, participer activement aux échanges et activités de groupe pour développer un sentiment d'appartenance et rester motivé.

Une dynamique participative et un investissement de l'étudiant sont travaillés, recherchés au travers de la mise en place de questionnaires, quizz, sondage, QCM, Kahout etc.

L'objectif pour l'étudiant va être de développer son autonomie, son organisation de travail, ainsi qu'une régularité d'investissement.

Les modalités de contrôle des connaissances et d'évaluation des compétences (MCCEC)

Les MCCC

Les MCCC et leur planification sont présentées lors de l'ICOGI et portées par la suite à la connaissance des étudiants. Ces éléments reprennent les modalités d'évaluation en contrôle continu tout au long du semestre ou encore les examens terminaux à l'issue de chaque semestre, au titre de chacune des sessions.

Les MCCC sont organisées en présentiel. Elles sont réalisées en 1^{ère} année sur la tablette et sous format papier concernant les 2^e et 3^e année.

Une charte d'examens (**Annexe 14**) est portée à la connaissance des étudiants en même temps que l'organisation et dates des MCCC. Celle-ci est signée par chaque étudiant.

- Organisation des stages et évaluation des compétences

Les stages sont réalisés sur une alternance de période pour la validation des compétences.

La formation clinique permet à l'étudiant de valider les compétences professionnelles ciblées. En fonction de l'année de formation, les objectifs de stage sont fixés et permettent à l'étudiant de progresser tout au long de son parcours.

A la fin de chaque année de formation, l'étudiant aura une synthèse de l'évolution de ses compétences, lui permettant de cibler celles qui seront à perfectionner durant le parcours restant à réaliser. Pour les étudiants de 3^e année, la synthèse réalisée à la fin de leur 2^e année, permettra non seulement d'orienter leur formation vers un parcours spécifique, mais également d'orienter leur choix de stage permettant de travailler les compétences ciblées. Ces éléments seront discutés lors des suivis pédagogiques individuels.

L'UE Méthodologie de projet

L'objectif principal de cette unité d'enseignement est d'appliquer une méthodologie de projet enseignée pour mettre en œuvre un projet proposé par l'IFE de Montpellier. Les objectifs secondaires qui en découlent sont les suivants :

- Utiliser une démarche centrée sur les données probantes (recherches d'articles scientifiques et justification des choix réalisés étayée par la littérature scientifique)
- Utiliser une démarche centrée sur les données probantes (recherches d'articles scientifiques et justification des choix réalisés étayée par la littérature scientifique),
- Se familiariser avec l'utilisation d'un outil de recueil de données (potentiellement utilisé dans le mémoire d'initiation à la recherche),
- Évaluer son action à l'aide d'indicateurs mesurables préalablement définis,

Afin de concrétiser le projet proposé après le TD Living Lab, qui portait sur les axes de développement potentiels de notre Institut, la promotion sera divisée en 4 groupes. Chaque groupe travaillera sur un projet différent, fourni par des professionnels de terrain et/ou tiré d'anciens travaux réalisés par des étudiants.

Cette année, 4 projets ont été validés lors des journées pédagogiques de juillet 2023 :

1. Création d'une aide technique personnalisée selon des besoins identifiés d'une personne ou d'un public cible grâce à l'impression 3D.

- a. Dans le cadre de l'UE « Méthodologie de projet » à la fin de S3, les étudiants devront :

- i. Identifier les besoins d'une personne ou d'un public cible,
 - ii. Elaborer un cahier des charges pour l'aide technique correspondante.
- b. Au cours de l'UE « Traitement orthétique » en S4 :
- i. Imprimer en 3D l'aide technique développée.

Ce projet sera réalisé grâce à l'acquisition d'une imprimante 3D par l'IFE de Montpellier et l'assistance d'un ergothérapeute expert en impression 3D.

2. Organisation d'un forum des associations.

- a. Les étudiants seront chargés d'organiser à la fin du S3 un forum associatif portant sur le handicap regroupant diverses associations.

3. Amélioration de l'accessibilité à l'activité culinaire à la fin du S3 pour les personnes post-AVC en collaboration avec France AVC.

4. Réalisation de capsules vidéo sur les métiers de la santé à la fin du S3. Elles seront destinées au projet Staff des étudiants en 3ème année organisé à la fin du S3 également.

Chaque année, les projets sont adaptés en fonction des besoins identifiés par les professionnels de terrain, les formateurs et les étudiants de l'IFE. Cette unité d'enseignement a également pour but de préparer les étudiants à leur mémoire d'initiation à la recherche en leur permettant d'appliquer une méthodologie de recherche et de projet transposable à leur mémoire de fin d'études.

Travail d'initiation à la recherche

Le choix de l'Institut de formation s'est porté sur le fait de favoriser une réflexion précoce de l'étudiant sur le thème qu'il souhaite traiter dans son mémoire d'initiation à la recherche. Ce thème sera choisi dès la 2e année de formation.

Chaque étudiant est accompagné au niveau de la méthodologie de mémoire par un référent méthodologique faisant partie de l'équipe pédagogique de l'IFE.

Initiation à la démarche de recherche au travers d'articles scientifiques

Afin d'encourager les étudiants à s'engager dans une démarche de recherche dès le début de leur formation et tout au long de leur cursus, nous avons mis en place avec eux un projet de travail sur les articles scientifiques. L'objectif est de diffuser un article scientifique en ergothérapie chaque mois auprès des 3 promotions et des intervenants extérieurs, avec une diffusion plus large sur les réseaux sociaux pour toucher le plus grand nombre d'ergothérapeutes possibles.

Chaque mois, un formateur proposera 2 thèmes d'articles récents sur les réseaux sociaux, pour lesquels les étudiants et les ergothérapeutes diplômés pourront voter. Le thème de l'article sélectionné sera celui ayant obtenu le plus de voix. Il sera ensuite diffusé aux 3 promotions, et un temps de TPG (Travail Personnel de Groupe) sera alloué à chaque étudiant pour qu'il puisse le lire et réaliser un travail. Ce travail variera en fonction de l'année d'études :

- En 1^{re} année : réaliser une fiche de lecture,
- En 2^e année : analyser l'article avec la grille GARSIFEM,
- En 3^e année : analyser l'article avec une grille CASP ou avec la grille du livre "Guide pratique de recherche en réadaptation" et expliquer son utilité pour la pratique.

Ensuite, une vidéo de 3 à 5 minutes sera diffusée aux étudiants et aux ergothérapeutes diplômés d'État, présentant le résumé de l'article et l'utilisation des résultats dans la pratique.

Un temps de débat de 30 minutes sera également proposé aux étudiants de 2^e et 3^e année pour échanger sur l'article, sa méthode, ses résultats et ses conclusions.

Les objectifs de cette approche sont les suivants :

- Familiariser les étudiants avec la lecture d'articles scientifiques dès la 1^{re} année (ce qui facilitera la rédaction de leur mémoire),
- Développer les connaissances en méthodologie de recherche,
- Améliorer leur compétence en anglais professionnel,
- Montrer le lien entre la recherche et son utilité dans la pratique,
- Assurer une veille professionnelle auprès des intervenants et des étudiants.

Organisation de l'écriture du mémoire d'initiation à la recherche

Ce mémoire d'initiation à la recherche est composé d'une partie théorique (Bilan de l'existant et approche théorique) et d'une partie exploratoire (méthodologie de recherche, Analyse).

Les cours magistraux et les TD dispensés au cours de la 2^e année permettent à l'étudiant d'approfondir son thème et sa réflexion.

Il est demandé à l'étudiant entre la fin de la 2^e année et le début de la 3^e année de rédiger une revue de littérature et le bilan de l'existant en lien avec le thème choisi. Ces étapes seront régulées par le référent méthodologique de l'IFE désigné pour chaque étudiant.

Des liens sont faits dans diverses UE, tant pour les contenus que pour les évaluations :

- Préparation de dossiers et soutenances,
- Enseignement dans les UE d'anglais ciblé sur l'Ergothérapie et les besoins en littérature anglaise pour le mémoire,
- Réalisation d'un poster de présentation de l'étude (UE 1.6 S5).

Le choix du maître mémoire est réalisé par l'étudiant ou avec l'aide du référent méthodologique.

Une fiche d'engagement du maître mémoire est signée par l'étudiant et le maître de mémoire choisi.

Le maître de mémoire est mis en lien avec le référent méthodologique de l'étudiant afin d'avoir un accompagnement cohérent de l'étudiant.

Un guide méthodologique est à disposition de l'étudiant et du maître de mémoire afin que le travail de recherche corresponde aux éléments attendus.

Des TD de régulation du mémoire sont conduits par groupes d'étudiants, une fois par mois par le référent méthodologique de l'Institut de formation.

Organisation de la soutenance du mémoire d'initiation à la recherche

L'étudiant doit présenter et soutenir un travail de recherche à l'oral en présence d'un jury.

Ce jury est composé du référent méthodologie, d'un ergothérapeute titulaire du Diplôme de cadre de santé ou d'un Master et d'un médecin. Parmi ces personnes figure le maître de mémoire de l'étudiant.

Les membres du jury délibèrent sur le travail écrit et sur la présentation orale du mémoire en référence à des grilles de notation.

Le maître de mémoire échange sur le travail, l'investissement et l'implication de l'étudiant tout au long de son accompagnement.

La liste des lieux et places de stage négociée selon les obligations réglementaires

L'organisation des stages est définie par l'arrêté du 5 Juillet 2010. La formation est composée de 9 mois de stage répartis au cours du cursus de formation échelonnés sur 5 à 7 périodes.

Deux périodes de stage maximum peuvent être fractionnées en fonction du projet de formation de l'étudiant.

L'étudiant doit pouvoir découvrir la pratique professionnelle dans trois domaines :

- SSR de longue ou courte durée,
- Soins de suite en santé mentale,
- Interventions dans le lieu de vie.

Il doit au moins valider 1 stage dans chacun des domaines au cours de ses 3 ans de formation.

Différents terrains de stage sont proposés.

Les lieux de stage se situent sur la Région Occitanie et d'autres stages également hors région.

Au cours de l'année universitaire 2021/2022, sur les 250 étudiants répartis sur les 3 promotions (5 périodes de stage au total), 324 stages ont été réalisés en région Occitanie, 134 stages réalisés hors région et 2 étudiants ont effectué un stage en Suisse.

Ces données mettent en évidence l'investissement des ergothérapeutes de la région Occitanie dans l'accueil, l'accompagnement et la professionnalisation des étudiants.

Au sein de l'Institut, une « liste principale », constituée majoritairement de terrains de stage dans la région Occitanie, est proposée aux étudiants. Ceux qui souhaitent réaliser un stage « hors liste » ont la possibilité de le faire en respectant une procédure précise, détaillée ci-après.

Stages proposés « liste principale »

Cette liste des terrains de stage est mise à jour chaque année afin de cibler et référencer les places disponibles d'accueil pour les étudiants.

Un planning est envoyé aux terrains en février pour recueillir leurs disponibilités pour l'année universitaire suivante.

Les lieux de stage présents sur cette liste ont établi un partenariat avec l'Institut de formation qui est acté par des conventions annuelles ou nominatives.

Stages « hors liste »

Ces terrains de stage peuvent être situés hors région ou en région Occitanie.

Une procédure, basée sur les règles nationales du SIFEF, a été établie au sein de l'IFE. Elle stipule que les étudiants ne peuvent pas contacter les structures eux-mêmes.

Ces derniers doivent effectuer des recherches et transmettre la liste de leurs vœux aux référents parcours stage qui contactent et adressent la demande de stage aux structures.

Si accord du terrain, une confirmation écrite est demandée, ainsi que la complétude d'une « fiche stage » (**Annexe 8**) permettant d'établir la convention.

Ce document comprend des renseignements administratifs :

- Coordonnées de la structure,
- Coordonnées du cadre de santé,
- Coordonnées de l'ergothérapeute référent,
- Coordonnées du destinataire des conventions.

Ainsi que des éléments liés à l'organisation du stage :

- Domaine auquel appartient le terrain de stage,
- Horaires du stage.

Cette fiche stage doit être validée par le référent stage de l'étudiant avant que la secrétaire pédagogique établisse la convention.

Organisation des stages

Pour les stages de S2

La liste principale des terrains est transmise et est consultable par les étudiants.

Un sondage est effectué auprès des étudiants pour savoir si ces derniers souhaitent se positionner sur un stage « de la liste » ou « hors liste ».

Un tirage au sort est effectué pour les étudiants souhaitant un stage sur liste. Un ordre de priorité individuel est défini.

Le placement des étudiants a lieu en présence des référents du parcours stage, qui affectent les étudiants en fonction de leur ordre de passage et leurs souhaits.

Les étudiants ne souhaitant pas de stage sur la liste respectent la procédure « stages hors liste ».

Pour les stages S3, S4, S5 et S6

Un ordre de priorité par groupe de TD (quart de promotion, environ 20 étudiants), est déterminé par tirage au sort lors de la 1^{re} année de formation pour les stages du semestre 3, 4, 5 et 6. Chaque groupe est donc prioritaire une fois au cours de sa scolarité.

Les étudiants ont une semaine pour effectuer leur choix : ils doivent s'organiser au sein de leur groupe respectif et transmettre leur souhait à l'étudiant référent de leur groupe (défini préalablement par les référents parcours stage).

L'étudiant référent transmet le choix de stage des étudiants de son groupe.

Les référents parcours stage actent l'affectation de ces étudiants sur la liste principale.

Dès lors que la liste est complétée, la secrétaire pédagogique procède à l'édition, l'envoi des conventions et de la charte d'encadrement.

Les étudiants ne souhaitant pas de stage sur la liste respectent la procédure « stages hors liste ».

Un terrain de stage est agréé lorsqu'un tuteur de stage diplômé d'état en Ergothérapie encadre le stagiaire.

Un document nommé « Fiche répertoire des stages » (**Annexe 13**) est envoyé au lieu de stage afin de recueillir des informations liées à ce terrain et compile les éléments suivants :

- Renseignements administratifs de structure d'accueil (coordonnées de la structure, personne à contacter),
- Éléments liés aux caractéristiques du lieu de stage : public/populations rencontrés, spécificités du travail en Ergothérapie, professionnels que l'étudiant est susceptible de rencontrer,
- Informations concernant les ergothérapeutes de la structure : diplômes ou qualifications des professionnels, besoins/attentes en matière de formation.

Ces fiches répertoire sont disponibles et consultables par les étudiants via un espace de stockage numérique sécurisé.

Pour acter le stage, une convention tripartite est établie et signée par l'étudiant, la direction et le terrain de stage.

Mobilités internationales

L'Institut de Formation en Ergothérapie a signé une charte Erasmus+ en octobre 2017, renouvelée en octobre 2021 pour la période 2021-2027, offrant aux étudiants la possibilité de bénéficier d'une aide à la mobilité internationale pour effectuer des stages au sein de l'Union européenne.

De plus, une convention avec le programme de mobilité Swiss-European Mobility Programme (SEMP) a été signée pour faciliter l'organisation des stages en Suisse et le versement des bourses.

Enfin, une convention avec le Canada est en cours d'élaboration pour permettre des échanges d'étudiants pour des périodes de stage.

Ces diverses conventions offrent aux étudiants la possibilité d'acquérir une expérience professionnelle internationale en Ergothérapie et d'enrichir leur parcours de stage en fonction de leur projet.

Afin d'organiser au mieux ces mobilités, diverses procédures ont été validées (**Annexe 9**).

Des commissions sont organisées durant l'année afin de pouvoir évaluer la motivation de l'étudiant et valider éventuellement son projet.

Modalités d'encadrement et de tutorat négociées avec les responsables des structures d'accueil

Lors de son stage, l'étudiant est encadré et accompagné par un tuteur de stage ergothérapeute diplômé d'état sous la responsabilité administrative d'un cadre de santé et de la direction de l'établissement.

En stage, l'étudiant doit appliquer et mobiliser un certain nombre de ressources pour proposer et réaliser, dans un contexte donné, des activités professionnelles en respectant certaines modalités d'exercice afin de produire des résultats satisfaisants répondant à des critères de qualité pour la personne prise en soins. Ainsi, il acquiert au fur et à mesure des compétences qui vont être développées et évaluées tout au long du stage.

Elles sont référencées dans le document de suivi du stagiaire dans son parcours de professionnalisation nommé portfolio issu de l'arrêté du 5 juillet 2010, modifié par l'arrêté du 12 août 2015.

Une « *feuille de présence* » (**Annexe 10**) est également signée chaque jour par l'étudiant. A la fin du stage, cette feuille est également signée par le tuteur de stage pour validation des éléments. Ce document permet de calculer les indemnités de stage versées à l'étudiant.

En collaboration avec le tuteur de stage une « *Grille d'évaluation des capacités et attitudes professionnelles* » (**Annexe 11**) est à compléter à mi stage et à la fin du stage par l'étudiant. Celle-ci permet à l'équipe pédagogique de l'IFE d'évaluer les attitudes attendues en tant que futur professionnel et d'accompagner l'étudiant dans le développement de son savoir-être professionnel.

Une « *Analyse Réflexive de Pratique Professionnelle* » (ARPP) est réalisée à mi stage et en fin de stage. L'ARPP permet à l'étudiant, accompagné par le tuteur, de prendre conscience de l'impact de ses connaissances et de

ses compétences en savoir-faire et en savoir-être, dans une situation précise. Elle permet ainsi le développement et l'évolution de l'identité et de la pratique professionnelles de l'étudiant.

Des documents à destination des tuteurs de stage ont été élaborés et mis à la disposition sur le site internet de l'Institut. Ils permettent d'aider les tuteurs afin qu'ils comprennent et investissent plus aisément les différents outils d'évaluation de l'étudiant ainsi que les attendus en matière de tutorat.

Afin d'harmoniser les pratiques et de guider les tuteurs de stage dans leur rôle d'accompagnant et d'encadrement, des rencontres sur les lieux de stage vont être organisées.

La formalisation de la formation du tutorat est en réflexion. Un projet, basé sur l'instruction de la DGOS du 24 décembre 2014, émergera et sera instauré dans les prochains mois.

Les prestations offertes aux étudiants

A l'IFE de Montpellier, les étudiants sont représentés par l'ADEEM (Association Des Etudiants en Ergothérapie de Montpellier). Le Bureau Des Etudiants (BDE) gère l'association.

L'IFE participe, par l'intermédiaire de dons, aux déplacements et autres frais des étudiants qui désirent participer à différents congrès, en particulier ceux de l'UNAE (Union Nationale des Associations d'Etudiants en Ergothérapie) ou le congrès ENOTHE (European Network of Occupational Therapy in Higher Education.)

Une convention tripartite est signée avec le Conseil Régional et l'Université de Montpellier. Celle-ci ouvre l'accès aux structures et services de l'université aux étudiants en Ergothérapie.

La protection sanitaire des étudiants est assurée par le Service Universitaire de Médecine Préventive et de la Promotion de la Santé (SUMPPS).

Un partenariat avec l'IFMK a été mis en place pour le projet de tutorat entre étudiants et entre Instituts. Deux référents sont identifiés en Ergothérapie. Les modalités et l'organisation sont mis en place à chaque début d'année universitaire. La plateforme numérique de travail commune aux deux Instituts est un des supports utilisés.

L'Institut met à disposition aux étudiants 1 salle pour entreposer du matériel pour l'ADEEM et préparer les événements.

Les indicateurs d'évaluation du projet

L'évaluation du dispositif pédagogique est réalisée au travers de cinq indicateurs.

1. Le taux de réussite aux examens en cours de formation
Le taux de réussite aux examens en session 1 est de 90% et de 98% dans le cadre de la session 2.
2. Le taux de réussite aux épreuves du Diplôme d'Etat
Le taux de réussite est de 97.5 %.
3. Le taux d'abandon au cours de la formation
Le taux d'abandon est visible surtout en 1re année. Il peut varier selon les années mais reste faible.
5 abandons en 2022/2023.
4. Les enquêtes d'insertion professionnelle des diplômés

Un questionnaire d'employabilité est envoyé aux étudiants durant les 3 premières années après leur diplomation. Ceci nous permet d'identifier de nouveaux lieux de stage. De plus, ceci permet de conserver un lien d'échange avec les étudiants nouvellement diplômés.

5. Les questionnaires de satisfaction réalisés auprès des étudiants à la fin de chaque semestre pour les 3 promotions.

Une présentation systématique est réalisée en retour aux étudiants. Les points d'amélioration identifiés sont retravaillés lors des réunions avec l'équipe pédagogique et la direction.

Dans le cadre des questionnaires de satisfaction réalisés auprès des étudiants, l'un d'eux mis en place afin d'obtenir un retour concernant le lieu de stage. Ce formulaire est en cours de réflexion et sera proposé prochainement.

Le suivi pédagogique individuel, la mise en place du tutorat, la poursuite des questionnaires, l'élaboration de nouveaux questionnaires sont autant d'éléments qui vont permettre d'améliorer l'ensemble de ces indicateurs.

L'IFE forme des étudiants en trois ans.

L'équipe pédagogique et la direction **s'appuient sur des compétences actuelles des ergothérapeutes de terrain**, mais elles doivent aussi **d'être prospectives pour que, à l'issue des trois années de formation, les diplômés soient effectivement capables d'offrir des réponses adaptées et de qualité aux besoins des populations qui leur seront confiées.**

ANNEXES

ANNEXES

Sommaire des annexes

- ▶ *Annexe 1* : Fiche situation numérique de l'étudiant
- ▶ *Annexe 2* : AFGSU
- ▶ *Annexe 3* : Programme ETP
- ▶ *Annexe 4* : Convention PRAP
- ▶ *Annexe 5* : Procédure étudiant en situation de handicap
- ▶ *Annexe 5.1* : Attestation accueil d'un étudiant avec aménagements de scolarité
- ▶ *Annexe 6* : Protocole du suivi pédagogique individuel de l'étudiant
- ▶ *Annexe 7* : Programme de formation
- ▶ *Annexe 8* : Fiche stage
- ▶ *Annexe 9* : Procédure stage mobilités internationales
- ▶ *Annexe 10* : Feuille de présence stage
- ▶ *Annexe 11* : Grille d'évaluation des capacités et attitudes professionnelles
- ▶ *Annexe 12* : Convention de mise à disposition IPAD
- ▶ *Annexe 13* : Fiche pédagogique
- ▶ *Annexe 14* : Charte d'examen

Montpellier, le 01/09/2021

ANNEXE 1

Dossier suivi par : **Frédéric GAUBERT**
frederic.gaubert@ergotherapieimontpellier.com

Chère étudiante, cher étudiant,

Dans le cadre du plan de continuité pédagogique devant prendre en compte le contexte sanitaire actuel, la formation vous est dispensée de façon « hybride ».

Les cours magistraux seront dispensés en partie en présentiel. En ce qui concerne les TD, ceux-ci seront réalisés en présentiel. Tout cela se déroulera dans le strict respect des mesures barrières. Cette situation peut bien évidemment évoluer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire elle-même et des directives nationales qui en découlent.

Dans ce contexte, je souhaite faire un point avec vous sur votre situation numérique personnelle. À cet effet, je vous demande donc de bien vouloir soigneusement **remplir et signer ce document** dans les meilleurs délais puis de **me le renvoyer** (voir mon adresse e-mail ci-dessus).

Avec Mme VALLAT, nous ferons ensuite un état des lieux tenant compte de vos retours et, pour les étudiants rencontrant des problèmes, nous réfléchirons aux solutions à leur apporter.

Merci de votre compréhension.

Frédéric GAUBERT
Référent numérique IFE Montpellier



NOM	
Prénom	
Promotion	

➤ Votre matériel informatique

	<i>OUI / NON</i>	<i>Type (marque, modèle, ...)</i>	<i>Observations (problème rencontré, autre info ...)</i>
<i>Ordinateur</i>			
<i>Tablette</i>			
<i>Smartphone</i>			

➤ Votre connexion Internet

	<i>OUI / NON</i>	<i>Type (modem, ADSL, fibre, 4G ...)</i>	<i>Observations (problème rencontré, autre info ...)</i>
<i>Connexion</i>			

➤ Votre équipement multimédia

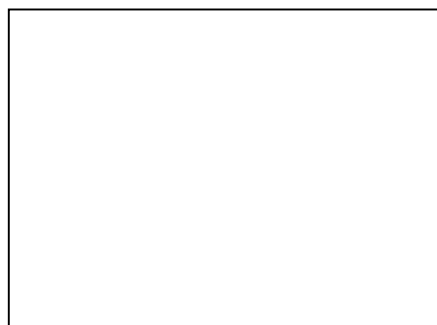
	<i>OUI / NON</i>	<i>Type</i>	<i>Observations (problème rencontré, autre info ...)</i>
<i>Imprimante, scanner, photocopieur</i>			
<i>Audio (micro, écouteurs, haut-parleur)</i>			
<i>Vidéo (caméra, ...)</i>			

➤ Accès et utilisation de nos plateformes et outils numériques

	Accès OK (OUI / NON)	Observations (problème rencontré, suggestion, autre info ...)
Plateforme MooCare KEEFP		
Portail web administratif MyKomunoté		
KENTIKA (Bibliothèque)		
Plateforme PIX [accès aux étudiants 1A uniquement]		

Je certifie exact les informations renseignées sur ce document.

Signature de l'étudiant(e)





Standard Général : 04 67 33 67 33
Site Internet : www.chu-montpellier.fr

Direction Générale

Centre Administratif André Bénech
191, avenue du Doyen Gaston Giraud
34295 Montpellier Cedex 5

Anne FERRER
Directrice Générale

François BÉRARD
Directeur Général Adjoint

Secrétariat
Tél. : 04 67 33 03 79
Télécopie : 04 67 33 67 73
dg.secretariat@chu-montpellier.fr

Montpellier, le 27 septembre 2023.

Madame Audrey VALLAT,
Directrice de l'IFE de Montpellier,
Parc Euromédecine
1672 rue de St Priest
34097 Montpellier

Notre réf. : DG/Pôle Urgences/KB/SB/AC/SPGED23-7399
Dossier suivi par Karine BERTRAND
Tél : 04 67 33 85 72

OBJET : CONVENTION N° 2017-18992 RELATIVE A L'AFGSU 2 POUR L'IFE

Madame la Directrice,

Je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli, en deux exemplaires originaux, l'Avenant 3 n° 2023-25835 à la Convention n° 2017-18992 relative à l'objet ci-dessus.

Je vous remercie de bien vouloir me retourner un exemplaire original signé par vos soins, à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier,
Centre Administratif André Bénech,
Unité de Soutien aux Pôles LAP/ADV,
191, Avenue du Doyen Gaston Giraud,
34295 MONTPELLIER CEDEX 5.**

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice Générale,
Pour le Directeur Général,
Le Directeur Général Adjoint

François BÉRARD

Anne FERRER



PJ : 2 exemplaires originaux de l'Avenant 3

AVENANT 3 N° 2023-25835 A LA CONVENTION N° 2017-18992 RELATIVE A LA FORMATION A L'AFGSU NIVEAU 2 DES ETUDIANTS DES INSTITUTS DE FORMATION PARAMEDICAUX

Entre :

Le Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier,
Le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence de l'Hérault (CESU 34),

Etablissement public de santé, inscrit au FINESS sous le n° 340785161, dont le numéro SIRET est 26340016000382 et dont le siège social est, 191 avenue du Doyen Gaston Giraud - 34295 Montpellier Cedex 5, représenté par Madame Anne FERRER, Directrice Générale, dûment habilitée à l'effet des présentes.

Ci-après dénommé le « **CESU 34** »,

Et,

L'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier,
1672 rue de Saint Priest - Parc Euromédecine, 34090 Montpellier, représenté par Madame Audrey VALLAT, Directrice, dûment habilitée à l'effet des présentes.

Ci-après dénommé « **IFE** ».

IL A ETE CONVENU ET ETABLI CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Conformément à l'Article 6 - Durée, Effet, Modification, Renouvellement, Dénonciation de la Convention n° 2017-18992, cette dernière est reconduite, dans les mêmes termes et conditions, pour une période de trois ans à compter du 29 août 2023 et jusqu'au 28 août 2026.

ARTICLE 2

Les autres dispositions de la Convention n° 2017-18992 restent inchangées.

Fait à Montpellier, le **27 SEP. 2023**

La Directrice Générale,
du CHU de Montpellier,
Pour le Directeur Général,
Le Directeur Général Adjoint

François BERARD

Anne FERRER

La Directrice
de l'IFE de Montpellier
**INSTITUT DE FORMATION
EN ERGOTHERAPIE**
1672 Rue de Saint Priest
Parc Euromédecine
34090 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 10 79 99 - Fax : 04 67 10 79 00

Audrey VALLAT

Visa du Médecin,
responsable d'activité du
CESU 34,

Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence
Faculté de Médecine
641 avenue du Doyen Gaston Giraud
34093 MONTPELLIER CEDEX 5
Tél. : 04.67.33.89.01

Docteur Blaise DEBIEN

AVENANT 3 N° 2023-25835 A LA CONVENTION N° 2017-18992 RELATIVE A LA FORMATION A L'AFGSU NIVEAU 2 DES ETUDIANTS DES INSTITUTS DE FORMATION PARAMEDICAUX

Entre :

Le Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier,
Le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence de l'Hérault (CESU 34),

Etablissement public de santé, inscrit au FINESS sous le n° 340785161, dont le numéro SIRET est 26340016000382 et dont le siège social est, 191 avenue du Doyen Gaston Giraud - 34295 Montpellier Cedex 5, représenté par Madame Anne FERRER, Directrice Générale, dûment habilitée à l'effet des présentes.

Ci-après dénommé le « CESU 34 »,

Et,

L'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier,

1672 rue de Saint Priest - Parc Euromédecine, 34090 Montpellier, représenté par Madame Audrey VALLAT, Directrice, dûment habilitée à l'effet des présentes.

Ci-après dénommé « IFE ».

IL A ETE CONVENU ET ETABLI CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Conformément à l'Article 6 - Durée, Effet, Modification, Renouvellement, Dénonciation de la Convention n° 2017-18992, cette dernière est reconduite, dans les mêmes termes et conditions, pour une période de trois ans à compter du 29 août 2023 et jusqu'au 28 août 2026.

ARTICLE 2

Les autres dispositions de la Convention n° 2017-18992 restent inchangées.

Fait à Montpellier, le **27 SEP. 2023**

La Directrice Générale,
du CHU de Montpellier,

Pour le Directeur Général,
Le Directeur Général Adjoint

François BERARD

Anne FERRER

La Directrice,
de l'IFE de Montpellier,

**INSTITUT DE FORMATION
ERGOTHERAPIE**

7- Rue de Saint-Priest
Parc Euromédecine

3- CESU MONTPELLIER

7 10 79 93 - Fax 04 67 10 79 90

Audrey VALLAT

Visa du Médecin,
responsable d'activité du
CESU 34,

Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence
Faculté de Médecine
641 avenue du Doyen Gaston Giraud
34093 MONTPELLIER CEDEX 5
Tél. : 04.67.33.89.01

Docteur Blaise DEBIEN

Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie

Formateur(s) responsable(s) de l'UE

M. PETIT Eric

Mme DE NAYS CANDAU Christel

Semestre 5

Compétence 5

CM 20

TD 20

TP 0

ECTS 2

Pré-requis

- Concevoir un programme éducatif
- Elaborer des éléments de formation et d'information du public en vue d'une autonomie et d'une adhésion aux traitements
- Proposer des techniques d'animation et de conduite de groupe en lien avec les situations et les objectifs d'éducation thérapeutique poursuivis

Objectifs

Etude des notions : prévention, éducation, éducation thérapeutique, autonomie et pédagogie
 La démarche d'éducation thérapeutique : finalités, conception, méthode, évaluation
 La démarche d'éducation en situation écologique
 Techniques et système d'auto surveillance, d'auto administration
 Apprentissage des gestes techniques
 Conduite d'entretien
 Animation de groupe, approches psycho dynamique, systémique, comportementale
 Evaluation de la démarche d'éducation thérapeutique et mesure des effets

Éléments de contenu

Travail à partir des expériences de stage
 Travail en groupe

Recommandations pédagogiques

Modalités d'évaluation
 Production d'une démarche éducative : la forme pédagogique et son argumentation valident l'UE de pédagogie (4.8S5), le fond : contenu et adéquation au public visé valident l'UE d'éducation thérapeutique (4.8.S5)

Critères et modalités d'évaluation :
 Pertinence de la démarche
 Qualité méthodologique de la démarche

Modalités et critères d'évaluation

FORM - ERG

4.08.S5 Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie

Ordre	Contenu	Objectif	Intervenants Formateurs	Type de cours	Prés. Oblig.	Durée	Division	Autres Ressources pédagogiques	Date(s)
1	Programme d'ETP. Définition		Mme DECROCK Julie	C.M.	Oui	1	Promotion entière		05/09/2023
2	Education thérapeutique programme en neurologie centrale. Support Audio		M. GELIS Anthony	C.M.	Oui	1.5	Promotion entière		25/09/2023
3	Education thérapeutique programme en neurologie centrale		M. GELIS Anthony	C.M.	Oui	1.5	Promotion entière		02/10/2023
4	ETP et maladie de Parkinson. Support Audio		Mme FUENTES Claire	C.M.	Oui	1.5	Promotion entière		06/10/2023
5	ETP et maladie de Parkinson		Mme FUENTES Claire	C.M.	Oui	1.5	Promotion entière		16/10/2023
6	Education Thérapeutique et santé mentale		M. RAYMOND Laurent	C.M.	Oui	1.5	Promotion entière		19/09/2023
7	Education Thérapeutique et santé mentale. Support Audio		M. RAYMOND Laurent	C.M.	Oui	1.5	Promotion entière		08/09/2023
8	Education thérapeutique : principes, démarche 1/2. Support Audio		M. COHEN Jean-David	C.M.	Oui	1	Promotion entière		13/09/2023
9	Education thérapeutique : principes, démarche 2/2. Support Audio		M. COHEN Jean-David	C.M.	Oui	1	Promotion entière		14/09/2023
10	Education thérapeutique : principes, démarche		M. COHEN Jean-David	C.M.	Oui	2	Promotion entière		18/09/2023
11	Education thérapeutique 1/ 2		Mme PELLECCCHIA Alessandra	C.M.	Oui	3	Promotion entière		02/10/2023
12	Education thérapeutique 2/ 2		Mme PELLECCCHIA Alessandra	C.M.	Oui	3	Promotion entière		02/10/2023
13	Animation groupe		Mme ZAFRANY Isabelle	T.D.	Oui	3	Groupes TD (4 groupes)		13/09/2023 18/10/2023 04/10/2023 11/10/2023
14	TD Mise en place Dossier ETP		M. PETIT Eric	T.D.	Oui	3	Demi Promotion (2 groupes)		12/10/2023 16/10/2023
15	TD Régulation Dossier ETP		M. PETIT Eric	T.D.	Oui	3	Demi Promotion (2 groupes)		09/01/2024 10/01/2024
17	Présentation orale du dossier ETP / Pédagogie		M. PETIT Eric	T.D.	Oui	2	Demi Promotion (2 groupes)		17/01/2024 17/01/2024
18	Education Thérapeutique et psychiatrie		M. RAYMOND Laurent	T.D.	Oui	2	Groupes TD (4 groupes)		28/09/2023 11/10/2023 17/10/2023 18/10/2023
19	Enjeux de l'ETP		Mme DECROCK Julie	T.D.	Oui	2	Groupes TD (4 groupes)		07/09/2023 07/09/2023 08/09/2023 08/09/2023
20	Temps dédié au dossier 1/2		M. PETIT Eric	T.D.	Oui	3	Groupes TD (4 groupes)		19/10/2023 20/10/2023 13/10/2023 11/10/2023
21	Temps dédié au dossier 2/2		M. PETIT Eric	T.D.	Oui	3	Groupes TD (4 groupes)		08/01/2024 08/01/2024 08/01/2024 08/01/2024
21	TD Présentation dossier ETP		M. PETIT Eric	T.D.	Oui	3	Demi Promotion (2 groupes)		03/10/2023 04/10/2023

4.08.S5 Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie

Ordre	Contenu	Objectif	Intervenants Formateurs	Type de cours	Prés. Oblig.	Durée	Division	Autres Ressources pédagogiques	Date(s)
22	ETP et réadaptation cardiaque		Mme RENOT Marie	T.D.	Oui	2	Groupes TD (4 groupes)		10/10/2023 10/10/2023 10/10/2023 19/10/2023



Annexe 3

Attestation de Formation en Éducation Thérapeutique du Patient malade chronique (ETP)

Nous soussignés, Madame Audrey Vallat, Directrice de l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier, Monsieur Éric PETIT, Responsable pédagogique chargé de la coordination des enseignements d'ETP à l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier, attestons que :

Madame ,

a obtenu la note de dans l'UE 4.8 S5 **Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie** et a réalisé des mises en situation pratique d'ETP au cours des 9 mois de stage pour l'acquisition des compétences équivalentes à celles acquises au cours d'une formation de niveau 1 en ETP de 40 heures (voir annexe détaillée, pages 2 à 4).

Fait à Montpellier, le 01 avril 2023

INSTITUT DE FORMATION
EN ERGOTHERAPIE
1672, Rue de Saint-Priest
Parc Euromédecine
34090 MONTPELLIER
Tél. 04 67 10 79 99 - Fax 04 67 10 79 90

Mme Audrey Vallat
Directrice.
IFE Montpellier

M. Éric PETIT
Responsable pédagogique
IFE Montpellier

Validation de l'équivalence
Dr. Xavier De La Tribonnière
UTEP-CHU Montpellier

Annexe détaillée

Contenu de la formation

Éducation thérapeutique du patient malade chronique (ETP)

Responsable pédagogique. Monsieur Éric PETIT

Validation de l'équivalence : Dr. Xavier de la Tribonnière, UTEP, CHU Montpellier

Volume de l'enseignement : 40 h (CM + TD) + Des mises en situation pratique d'ETP avec des patients, des personnes en situation de handicap ou des aidants au cours des 9 mois de stage.

Objectifs du module :

Formation équivalente à l'ETP de niveau 1 afin de dispenser l'ETP dans le cadre d'un programme agréé ARS ou hors programme

Compétences visées :

- Compétences techniques favorisant la délivrance d'une information utile au patient sur sa maladie chronique, les interventions non pharmacologiques et comportementales et des éléments nécessaires au suivi et à l'organisation. Ces compétences sont adaptées à la conception des dispositifs d'intervention, à l'analyse des données et à la stratégie d'animation d'une équipe,
- Compétences éthiques, relationnelles et pédagogiques permettant de développer une alliance thérapeutique avec les patients. Elles pourront se concrétiser par l'acquisition d'une posture éducative. Également, des compétences pédagogiques développées en groupe seront visées. Pour la coordination, ces compétences sont adaptées au développement des apprentissages et aux échanges au sein d'équipes multidisciplinaires et de partenaires,
- Compétences organisationnelles permettant de planifier des actions et de conduire un projet d'ETP. Pour la coordination, ces compétences sont adaptées à la planification et à l'évaluation des actions menées, à l'identification des canaux de communication les plus appropriés,
- Concevoir un programme d'ETP,
- Elaborer des éléments de formation et d'information du public en vue d'une autonomie et d'une adhésion aux traitements,
- Proposer des techniques d'animation et de conduite de groupe en lien avec les situations et les objectifs d'éducation thérapeutique poursuivis,

Partie 1 : Unité d'Enseignement 4.8 S5 : Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie

Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier

Responsable de l'enseignement : Monsieur Éric PETIT

UE 4.8 S5. Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie

20 h de CM et 20 h de TD

Évaluation : Production d'une démarche éducative sous la forme d'un dossier écrit (dossier en groupe 5 étudiants)

Thème	Volume CM	Enseignants
ETP Définition	1 h	Mme Decrock IFE Montpellier julie.decrock@ergotherapiemontpellier.com
ETP Les grands principes. Partie 1 <ul style="list-style-type: none">• Enseignement en ETP en ergothérapie• Expériences individuelles sur l'ETP et représentations de l'ETP• Définition et finalité de l'ETP• Liens avec les préventions II^{ème} et III^{ème}• Maladies chroniques• Difficultés d'observance• Historique de l'ETP• Grands principes de structuration d'un programme d'ETP	2 h	Dr J.D. Cohen UTEP, CHU Montpellier jd-cohen@chu-montpellier.fr
ETP Principes et démarche. Partie 2 <ul style="list-style-type: none">• Les expertises du patient et du soignant• Les besoins du patient• La relation soignant - soigné• La posture éducative• Les concepts de santé et d'adaptation à la maladie ; temporalités• La notion d'équipe de soignants	2 h	Dr J.D. Cohen UTEP, CHU Montpellier jd-cohen@chu-montpellier.fr
ETP Finalités, conception, méthode, évaluation Rôle du patient expert. Echanges	6 h	Mme A. Pellecchia UTEP, CHU Montpellier a-pellecchia@chu-montpellier.fr
Organisation d'un programme ETP en neurologie centrale	3 h	Dr A. Gelis Centre Propara, Montpellier a.gelis@propara.fr
ETP en santé mentale	2 h	M. L. Raymond U.S.R Saint Clément. St Clément de Rivière lraymond@sfr.fr
Rôle du patient expert dans l'ETP	2 h	Mme F. Zeddami Patientte experte. fawziazeddam@yahoo.fr M. Jérémy Deman Patient Expert jeremy.deman@gmail.com
ETP et maladie de Parkinson	2 h	Mme Fuentes Claire Ergothérapeute Claire.fuentes@live.fr

Thème	Volume TD	Enseignants
Animation de groupe	3 h	Dr I. Zafrany Clinicienne et enseignante isabelle.zafrany@gmail.com
ETP en santé mentale	2 h	M. L. Raymond U.S.R Saint Clément. St Clément de Rivière lraymond@sfr.fr
Enjeux de l'ETP	2 h	Mme J. Decrock IFE Montpellier julie.decrock@ergotherapie-montpellier.com
Travail en groupe restreint : Mise en place d'un programme d'ETP	3 h	M. É. Petit / Mme C. De Nays Candau IFE Montpellier eric.petit@ergotherapie-montpellier.com
Travail en groupe restreint : Avancement d'un programme d'ETP	2 h	M. É. Petit / Mme C. De Nays Candau eric.petit@ergotherapie-montpellier.com
Travail en groupe restreint : Régulation des différents programmes d'ETP	3 h	M. É. Petit / Mme C. De Nays Candau eric.petit@ergotherapie-montpellier.com
Travail en groupe restreint : Avancement d'un programme d'ETP	2 h	M. É. Petit / Mme C. De Nays Candau eric.petit@ergotherapie-montpellier.com
Travail en groupe restreint : Présentation orale des différents programmes d'ETP	3 h	M. É. Petit / Mme C. De Nays Candau eric.petit@ergotherapie-montpellier.com

Modalités de mise en œuvre :

- Enseignements sous forme de cours magistraux (CM), travail en groupes restreints, travail collaboratif, études de cas, travail personnel, ...
- Réaliser au cours des 9 mois de stage des mises en situation pratique d'ETP avec des patients, des personnes en situation de handicap ou des aidants.

Attestation de formation à l'ETP :

- Une attestation de formation sera délivrée aux étudiants qui auront :
 - Assisté aux 40 h de formation
 - Obtenu une note supérieure à 10/20 au dossier
 - Réaliser des mises en situation pratique d'ETP avec des patients, des personnes en situation de handicap ou des aidants.

CONVENTION SIMPLIFIEE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Entre les soussignés :

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SECURITE
65 Boulevard Richard Lenoir – 75011 PARIS

N°Siret : **775 671 456 00082** – Code APE : **7219Z**

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro **11-75-03636-75** auprès du préfet de Paris
et

INSTITUT FORMATION ERGOTHERAPIE
1672 Rue de Saint-priest
Parc Euromédecine
34090 MONTPELLIER

est conclue la déclaration suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail relative à la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie (art. L.6353-2) et des conditions générales d'inscriptions de l'INRS telles qu'acceptées par le client.

Article 1 : Objet de la convention

L'INRS s'engage à organiser la formation suivante :

- intitulé de la formation : **Devenir formateur de formateurs prap**
- code : **N06600201603**
- affaire suivie par : **Chantal SAPINIA**
- dates : du **25/04/2016** au **29/04/2016** à **VANDOEUVRE**
et du **30/05/2016** au **03/06/2016** à **VANDOEUVRE**
- durée : **8 jours** - nombre d'heures : **56 heures** (pauses incluses)

Article 2 : Modalités de déroulement et de sanction de la formation

Les modalités de déroulement de la formation sont détaillées dans le programme qui sera joint à la convocation.

Une attestation mentionnant les résultats des acquis de la formation est remise à l'apprenant ayant validé l'ensemble des travaux demandés.

Article 3 : Effectif formé

L'INRS formera la personne suivante : **Madame DE NAYS CANDAU Christel**

Article 4 : Niveau de connaissances préalables nécessaires

Les prérequis nécessaires pour accéder aux formations à distances sont indiqués sur chacune des fiches programme portées au catalogue.

Article 5 : Dispositions financières

Le coût pédagogique est pris en charge par l'INRS.

Article 6 : Entreprise ou organisme payeur

Dans l'hypothèse où le règlement n'est pas effectué par l'entreprise mais par un établissement de gestion des fonds de formation, la présente convention devra lui être transmise par l'entreprise.

En l'absence de notification écrite à l'INRS de la décision de prise en charge de l'établissement de gestion, l'entreprise est redevable de la somme convenue à la convention.

Article 7 : Modalités de règlement

Le paiement sera dû à réception de la facture. Le paiement s'effectuera par chèque bancaire, postal ou virement bancaire à l'ordre INRS.

Article 8 : Dédit ou abandon

En cas de désistement non signalé au moins quatre semaines avant le début du stage, l'INRS se verra dans l'obligation de facturer à l'entreprise 30% du montant du coût pédagogique. En cas d'absence d'un stagiaire, non justifié par la force majeure, et sans remplacement par une autre personne du même profil, l'INRS facturera la totalité du coût pédagogique ; il en sera de même en cas de départ d'un stagiaire au cours du stage.

Article 9 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en 4 exemplaires, à Paris, le **18/04/2016**

[Pour l'entreprise]

Dejean
**INSTITUT DE FORMATION
EN ERGOTHÉRAPIE (I.F.E.)**
1672, Rue de Saint Priest
Parc Euro-médecine
34090 MONTPELLIER
Tél. 04 67 10 79 88 - Fax 04 67 10 79 80

Pour l'organisme de formation
Le chef de département Formation



Gérard Moutche

Gérard MOUTCHE

Pour le stagiaire
(Si stage réalisé dans le cadre du CPF)

Exemplaire à conserver par le stagiaire
(Si stage réalisé dans le cadre du CPF)

Prap

CERTIFICAT DE FORMATEUR DE FORMATEURS

n° PRAP2FF 2016 29

à la prévention des risques liés à l'activité physique

Christel DE NAYS CANDAU

• Décerné à

né(e) le 16/06/1968.....

- Qui a satisfait aux épreuves certificatives de la formation de formateur de formateurs prap définies dans le référentiel de formation de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.
Ce certificat traduit son habilitation à former des formateurs et à les certifier.

Le responsable du dispositif de formation : Patrick BOZIER Date : 21/05/2015

Le titulaire : 



Département formation

Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
30 rue Olivier-Noyer 75680 Paris cedex 14 • Tél. (33) (0)1 40 44 30 00 • Internet : www.inrs.fr • e-mail : info@inrs.fr



RISQUES PROFESSIONNELS

Ce certificat a une validité de deux ans à compter de la date de délivrance



Déroulé pédagogique Acteur PRAP 2S (21 heures)

Jour 1	Jour 2	inter session (si possible)	Jour 3
Séquence 1	Séquence 5		Séquence 9
les objectifs de la formation PRAP La prévention des risques professionnels Mes enjeux	Observation et analyse d'une situation de travail dangereuse		Des pistes de solutions pour éviter ou supprimer les risques détectés (suite) Mes pistes pour agir
Séquence 2	Séquence 6		Séquence 10
Acteur prévention Les risques de mon métier	Des pistes de solutions pour éviter ou supprimer les risques détectés		La remontée des résultats de mon analyse Les techniques de manutention pour les personnes à mobilité réduite (Révision)
Séquence 3	Séquence 7		Séquence 11
Les limites du corps humain dans ma pratique professionnelle	Les techniques de manutention pour les personnes à mobilité réduite (du lit au lit – du lit au fauteuil – du lit à la promenade)		Les techniques de manutention pour les personnes à mobilité réduite
Séquence 4	Séquence 8		Séquence 12
la maîtrise les principes de sécurité et d'économie d'effort + déplacements naturels	Les techniques de manutention pour les personnes à mobilité réduite (du lit au lit – du lit au fauteuil – du lit à la promenade)		Epreuve certificative Bilan et plan d'action personnel



ATTESTATION DE SÉQUENCE

Je soussigné, Gérard MOUTCHE, Chef du Département Formation à l'INRS, organisme de formation (*) déclaré sous le numéro 11-75- 03-636-75, atteste que :

Madame DE NAYS CANDAU Christel

a participé à la séquence du stage organisé par l'INRS :

Devenir formateur de formateurs prap
du 25/04/2016 au 29/04/2016 à VANDOEUVRE

Durée : 4 jours – (28 heures)

Vandoeuvre le 29/04/2016
Gérard MOUTCHE
Chef du Département Formation



(*) Agréé au titre de la formation médicale continue sous le numéro 100 388
N06600201603/PBI/CSA/DEP/050-256202

PROCEDURE AMENAGEMENTS DE LA FORMATION ET/OU DE L'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

1A – 2A – 3A – 2022/2023

Communication

La communication s'effectue via trois canaux :

- **Le site internet** de l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier met à disposition des informations sur les personnes à contacter et la possibilité d'aménagement de la formation et/ou de l'évaluation des connaissances et des compétences de l'étudiant se trouvant en situation de handicap.

Un partenariat est formalisé avec le service pôle handicap de la médecine préventive de l'UM. L'équipe de ce service travaille de concert avec le référent handicap désigné au sein de l'IFE de Montpellier afin de permettre un accompagnement individualisé et le plus adapté aux besoins de l'étudiant.

L'équipe de l'UM est composée

- D'une secrétaire *Mme Lucas*
- D'une IDE *Mme Sejourne*
- D'un médecin spécialisé dans le handicap *Dr Castel*

Le référent handicap au sein de l'IFE de Montpellier est *Mme Lamotte*.

- Ces éléments sont évoqués et communiqués aux étudiants lors de **la réunion de rentrée**, ainsi que la procédure.
- Ceux-ci sont également mis à disposition sur **l'Espace Numérique de Travail** dédié à l'étudiant.

Pour les étudiants en situation de handicap disposant déjà d'un aménagement pour la formation et/ou pour l'évaluation des connaissances et des compétences

Tout étudiant dans cette situation devra avoir rendez-vous chaque année avec l'équipe du pôle handicap de l'UM afin de pouvoir valider les aménagements en regard de sa situation.

- Il prend contact avec la secrétaire du pôle handicap de l'UM par mail ou par téléphone.

SABINE LUCAS-MAGNAVAL

SECRETAIRE POLE HANDICAP

Service Commun de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

Antenne Occitanie

Tél : +33 (0)4 34 43 30 79 | Fax : 04 34 43 30 85

sabine.lucas@umontpellier.fr

- Il rencontre l'IDE du pôle handicap de l'UM lors du premier temps du rdv.
- La suite du rdv se déroule avec le médecin du pôle handicap de l'UM. L'étudiant doit apporter l'ensemble des documents permettant de justifier de sa situation et des possibles aménagements à prévoir.
- Le médecin du pôle handicap de l'UM pose des préconisations dont elle fait part au référent handicap de l'IFE ainsi qu'à la directrice de l'IFE.
- Un fois validés par la direction de l'IFE en concertation avec le référent handicap, le médecin du pôle handicap de l'UM envoie un écrit des aménagements validés et qui devront être mis en place.
- La direction signe le document qui sera transmis à l'étudiant, au référent handicap de l'IFE et au médecin du pôle handicap de l'UM après signature.
- Le référent handicap fait un point avec le référent pédagogique de l'année concernée sur les aménagements à prévoir. Une information est également transmise par le référent handicap au référent de suivi stage et suivi pédagogique de l'étudiant.

Pour les étudiants ne disposant pas d'aménagement pour la formation et/ou pour l'évaluation des connaissances et des compétences

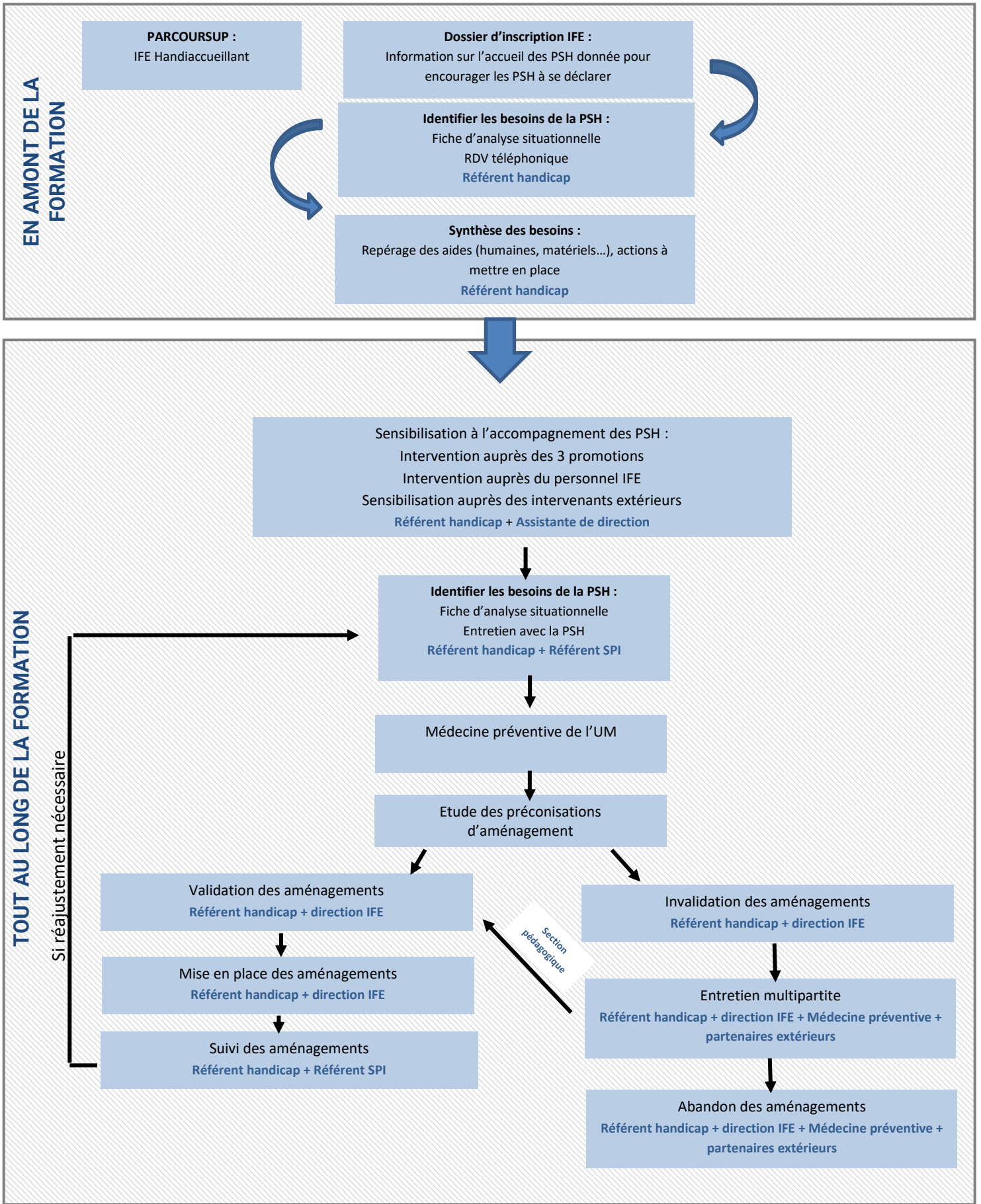
Une information est réalisée à la rentrée.

- L'étudiant évoque sa situation lors du rendez-vous de médecine préventive. Le relai est mis en place par l'IDE du pôle handicap de l'UM afin d'organiser un rdv avec le Dr Castel.
- L'étudiant évoque sa situation lors d'un suivi pédagogique individuel. Son référent suivi stage et suivi pédagogique de l'IFE lui transmet les informations et explique la procédure. Il lui propose de l'accompagner dans ces démarches ou que le référent handicap l'accompagne dans celles-ci.
- L'étudiant nous sollicite sur sa situation de handicap. Une information lui est donnée et une proposition d'accompagnement est faites.

TOUTES DEMANDES DE RDV POUR AMENAGEMENT POUR LA FORMATION ET/OU POUR L'EVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES DEVRA ÊTRE PRIS AVANT MI DECEMBRE.

La direction

Procédure accompagnement des étudiants en situation de handicap





Accueil d'un étudiant avec aménagements de scolarité

Notre formation se veut inclusive et ouverte à toutes les personnes souhaitant devenir ergothérapeute, indépendamment de leur situation, conformément à la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances.

L'étudiant que vous vous apprêtez à accueillir a besoin d'aménagements spécifiques qui ont été approuvés par le service de médecine préventive de l'Université de Montpellier.

Merci de bien vouloir prendre connaissance des aménagements spécifiques qui doivent être mis en place lors de son stage :

Notre référente handicap est disponible pour toute assistance :

Lucie Lamotte

07.50.75.58.23

lucie.lamotte@ergotherapiemontpellier.com

Signature du tuteur de stage

Signature de la direction de l'IFE de Montpellier

PROTOCOLE DU SUIVI PEDAGOGIQUE

SUIVI PEDAGOGIQUE INDIVIDUEL – SUIVI PROJET PROFESSIONNEL

Annexe 6

GENERALITES

Entretien d'accueil en PRESENTIEL

Suivi pédagogique possible en VISIO ou PRESENTIEL / Privilégier planification 2x1h30

Le suivi pédagogique sera effectué pour chaque étudiant par les référents stage.

ST1 & ST3 : Gilliane ST2 & ST4 : Arthur

ST5 : Florine ST6 : Audrey ST7 : Christel ST8 : Lucie

L'envoi des documents à remplir en amont des entretiens sera effectué par les référents pédagogiques de chaque année. Ces documents seront à renvoyer, dument remplis par l'étudiant, au référent stage.

Les documents seront ajoutés à Formeis par les référents STAGE.

Un document de suivi sera rempli par les référents STAGE après chaque RDV/

1A – 2023/2024

Rentrée 2023 : présentation le jour de la rentrée du suivi pédagogique individuel par le référent des 1A + réalisation de l'entretien d'accueil durant les 2 premières semaines de septembre

Mars 2024 : Entretien SPI-SPP 1 (feuille à envoyer au préalable aux étudiants par le référent pédagogique des 1A). A réaliser après le TD Retour de stage

Juin 2024 : Entretien SPI-SPI 2 (feuille à envoyer au préalable aux étudiants par le référent pédagogique des 1A).

2A – 2022/2023

Octobre 2023 : envoi de l'entretien SPI-SPP 3 par le référent des 2A

Novembre 2023 : Entretien SPI-SPP 3 après le TD retour de stage

Mars 2024 : Entretien SPI-SPP 4 (feuille à envoyer au préalable aux étudiants par le référent pédagogique 2A). A réaliser après résultats S3.

3A – 2022-2023

Septembre 2023 : Entretien SPI-SPP 5 (feuille à envoyer au préalable aux étudiants par le référent pédagogique 2A)

Janvier 2024 : Entretien SPI-SPP 6 après TD retour de stage (feuille à envoyer au préalable aux étudiants par le responsable pédagogique)

Mai 2024 : Entretien SPI-SPP 7 après TD retour de stage (feuille à envoyer au préalable aux étudiants par le responsable pédagogique)

Fiche : Entretien individuel d'accueil – SEPTEMBRE 2023

Nom/Prénom de l'étudiant :

Référent pédagogique :

Lieu d'habitation avant IFE:

Annexe 6

1. Parcours scolaire de l'étudiant :

.....

.....

.....

.....

.....

2. Expériences professionnelles antérieures ou actuelles :

.....

.....

.....

3. Motivations de l'étudiant

.....

.....

.....

4. Ressources, Difficultés et Contraintes (Enfant, travail, distance domicile-IFE, sport ...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5. Projet professionnel OUI NON

.....

.....

.....

.....

Fiche : Entretien de suivi 1 – MARS 2024

Nom/Prénom de l'étudiant :

Année de formation : 1^{ère} année

Référent pédagogique :

SAVOIR (Cours):

- Qualités personnelles:
- UE non validées:
- Difficultés rencontrées:
- Eléments à renforcer:

SAVOIR FAIRE (Stage):

- Qualités professionnelles:
- Compétences non validés:
- Difficultés rencontrées:
- Axes à améliorer:

COMPETENCE

SAVOIR ETRE (Comportement):

- Remarques, éléments à travailler:
- Jours d'absence:
- Motivations:
- Ressenti dans la promo:

Synthèse – Projet Professionnel

1. Qu'est-ce que je souhaite faire ? (Domaine de prédilection - domaine appréhendé/refusé)

.....

.....

.....

2. Qu'est-ce que je sais faire ? (Bilan Stage – UE)

.....

.....

.....

.....

3. Quels sont mes atouts et mes axes d'amélioration ?

.....

.....

.....

.....

⇒ Synthèse :

Quel est mon projet professionnel actuellement ?

Quels sont les objectifs pédagogiques à mettre en place pour progresser ?

Quels sont les moyens à mettre en place pour atteindre ces objectifs ?

Fiche : Entretien de suivi 5 – SEPTEMBRE 2023

Annexe 6

Nom/Prénom de l'étudiant :

Année de formation : 3^{ème} année

Référent pédagogique :

SAVOIR (Cours):

- Qualités personnelles:
- UE non validées:
- Difficultés rencontrées:
- Eléments à renforcer:

COMPETENCE

SAVOIR FAIRE (Stage):

- Qualités professionnelles:
- Compétences non validés:
- Difficultés rencontrées:
- Axes à améliorer:

THEME de MEMOIRE :

SAVOIR ETRE (Comportement):

- Remarques, éléments à travailler:
- Jours d'absence:
- Motivations:
- Ressenti dans la promo:

Synthèse – Projet Professionnel

1. Qu'est-ce que je souhaite faire ? (Domaine de prédilection - domaine appréhendé/refusé)

.....
.....
.....

2. Qu'est-ce que je sais faire ? (Bilan Stage – UE)

.....
.....
.....
.....

3. Quels sont mes atouts et mes axes d'amélioration ?

.....
.....
.....
.....

⇒ Synthèse :

Quel est mon projet professionnel actuellement ?

Quels sont les objectifs pédagogiques à mettre en place pour progresser ?

Quels sont les moyens à mettre en place pour atteindre ces objectifs ?

Programme de formation

Arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute (selon Annexe IV)

Semestre 1		ECTS	CM	TD	Travail Perso
Sciences Humaines, sociales et Droit	UE 1.3-S1 - PSYCHOLOGIE - PSYCHOLOGIE ET SANTE	3	40	21	20
	UE 1.5-S1 - SOCIOLOGIE - ANTHROPOLOGIE	2	20	12	22
Sciences Médicales	UE 2.1-S1 - STRUCTURES ANATOMIQUES ET FONCTIONS ORGANIQUES	4	48	12	48
	UE 2.2-S1 - INTRODUCTION DEMARCHE CLINIQUE - HYGIENE - PHARMACOLOGIE	2	24	10	20
	UE 2.3-S1 - DYSFONCTIONNEMENT DES APPAREILS MUSCULO-SQUELETTIQUE ET TEGUMENTAIRE	3	42	10	29
Fondements et processus de l'ergothérapie	UE 3.1-S1- ERGOTHERAPIE ET SCIENCE DE L'ACTIVITE HUMAINE	3	16	24	41
	UE 3.2-S1 - INITIATION AUX FONDEMENTS DE LA PRATIQUE EN ERGOTHERAPIE	2	12	20	22
	UE 3.5-S1 - DIAGNOSTIC ET PROCESSUS D'INTERVENTION EN ERGOTHERAPIE	2	10	22	22
Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute	UE 4.1-S1 - METHODES ET TECHNIQUES D'EVALUATION	3	10	50	21
	UE 4.6 -S1- AIDES HUMAINES, TECHNIQUES, ANIMALIERES ET MOBILITE	3	10	40	31
Méthodes de travail	UE 5.2 -S1 - METHODES DE TRAVAIL ET TIC	2	10	18	26
	UE 5.6-S1 - ANGLAIS PROFESSIONNEL	1	0	10	17

Semestre 2		ECTS	CM	TD	Travail Perso
Sciences Humaines, sociales et Droit	UE 1.7-S2 - ERGONOMIE	2	18	16	20
Sciences Médicales	UE 2.1-S2 - STRUCTURES ANATOMIQUES ET FONCTIONS ORGANIQUES	4	48	12	48
	UE 2.4-S2 - DYSFONCTIONNEMENT DES SYSTEMES NERVEUX ET SENSORIELS	5	58	24	53
Fondements et processus de l'ergothérapie	UE 3.3-S2- MODELES CONCEPTUELS	2	14	18	22
Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute	UE 4.1-S2 - METHODES ET TECHNIQUES D'EVALUATION	2	10	24	20
	UE 4.4-S2- TECHNIQUES DE REEDUCATION ET DE READAPTATION	4	28	54	26
	UE 4.7-S2- TECHNIQUES ET OUTILS D'AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	2	10	18	26
Méthodes de travail	UE 5.6-S2 - ANGLAIS PROFESSIONNEL	1	0	10	17
Intégration des savoirs et posture professionnelle	UE 6.1-S2 -EVALUATION DE SITUATION, DIAGNOSTIC ET CONCEPTION DE PROJET D'INTERVENTION	4	0	38	70
	UE 6.7-S2 -STAGE PROFESSIONNEL	4		4 semaines	

Semestre 3		ECTS	CM	TD	Travail Perso
Sciences Humaines, sociales et Droit	UE 1.2 –S3 -ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET PARTENARIAL	2	16	12	26
Sciences Médicales	UE 2.5-S3 - DYSFONCTIONNEMENT COGNITIF ET PSYCHIQUE	6	72	18	72
Fondements et processus de l'ergothérapie	UE 3.4-S3- MODELES D'ANALYSE DE L'ACTIVITE	3	10	40	31
	UE 3.6 S3 –MEDIATION, RELATION ET CADRE THERAPEUTIQUE	2	10	28	16
Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute	UE 4.2-S3 -TECHNIQUES ET OUTILS DE RELATION ET DE COMMUNICATION	2	8	22	24
Méthodes de travail	UE 5.5-S3 –METHODOLOGIE DE PROJET	2	10	14	30
	UE 5.6-S3- ANGLAIS PROFESSIONNEL	1	0	10	17
Intégration des savoirs et posture professionnelle	UE 6.2-S3 – CONDUITE DE RELATION, COORDINATION ET COOPERATION	4	0	44	64
	UE 6.7-S3 -STAGE PROFESSIONNEL	8	8 semaines		

Semestre 4		ECTS	CM	TD	Travail Perso
Sciences Médicales	UE 2.6-S4 - DYSFONCTIONNEMENT CARDIO-RESPIRATOIRE ET METABOLIQUE	2	20	8	26
Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute	UE 4.3-S4-TECHNIQUES DE POSITIONNEMENT	1	8	10	9
	UE 4.4-S4 -TECHNIQUES DE REEDUCATION ET DE READAPTATION	6	46	68	48
	UE 4.5-S4 -TRAITEMENT ORTHETIQUE	3	10	56	15
Méthodes de travail	UE 5.3-S4 -METHODES DE RECHERCHE	2	14	12	28
	UE 5.6-S4- ANGLAIS PROFESSIONNEL	2	0	18	36
Intégration des savoirs et posture professionnelle	UE 6.2-S4 -CONDUITE D'UNE INTERVENTION EN ERGOTHERAPIE	6	0	66	96
	UE 6.7-S4 -STAGE PROFESSIONNEL	8	8 semaines		

Semestre 5		ECTS	CM	TD	Travail Perso
Sciences Humaines, sociales et Droit	UE 1.1-S5 -LEGISLATION, DEONTOLOGIE, ETHIQUE	3	32	12	37
	UE 1.4-S5 -SANTE PUBLIQUE	2	16	16	22
	UE 1.6-S5 -PEDAGOGIE	2	16	18	20
Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute	UE 4.8-S5 -TECHNIQUES ET OUTILS D'EDUCATION THERAPEUTIQUE EN ERGOTHERAPIE	2	20	20	14
	UE 4.9-S5 -GESTES ET SOINS D'URGENCE	1	6	15	6
	UE 4.10-S5 -ORGANISATION, GESTION DU TRAVAIL ET INTERPROFESSIONNALITE	2	10	14	30
Méthodes de travail	UE 5.4-S5 -INITIATION A LA DEMARCHE DE RECHERCHE	2	14	14	26
	UE 5.6-S5 - ANGLAIS PROFESSIONNEL	3	0	18	63
Intégration des savoirs et posture professionnelle	UE 6.4-S5 -DEMARCHE D'EVALUATION ET DE CONSEIL, FORMATION ET INFORMATION	5	0	40	95
	UE 6.7-S5 -STAGE PROFESSIONNEL	8	8 semaines		

Semestre 6		ECTS	CM	TD	Travail Perso
Méthodes de travail	UE 5.1-S6 –METHODES ET OUTILS D'ANALYSE DE LA QUALITE ET DE TRACABILITE	2	18	12	24
	UE 5.4-S6 -INITIATION A LA DEMARCHE DE RECHERCHE	2	10	18	26
	UE 5.6-S6- ANGLAIS PROFESSIONNEL	2	0	20	34
Intégration des savoirs et posture professionnelle	UE 6.2-S6 – EVALUATION DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET RECHERCHE	12	0	54	270
	UE 6.6-S6 –UNITE OPTIONNELLE	4	0	46	62
	UE 6.7-S6 -STAGE PROFESSIONNEL	8	8 semaines		

Fiche Stage



Le format des documents en lien avec les stages a été modifié. Ce document sera également consultable par les étudiants pour les guider dans leur parcours de stage.

En cas d'informations confidentielles du terrain de stage à destination de l'IFE, merci de compléter le dernier encart de cette fiche ou d'envoyer un mail à stages@ergotherapie-montpellier.com

Identité de la structure

Structure :

Service :

Adresse :

Domaine de stage : D1 : SSR D2 : Santé Mentale D3 : Lieux de Vie

Personne à contacter :

Ergothérapeute(s) référent(s) :

Mail(s) :

Téléphone :

Cadre :

Mail :

Téléphone :

Destinataire des conventions de stage :

Mail :

Téléphone :

Hébergement : Oui Non

Repas : Oui Non

Déplacements fréquents en dehors de la structure : Oui Non

Horaires Stage :

	Matin		Après-midi		Total heures / journée
	H-début	H-fin	H-début	H-fin	
lundi :					
mardi :					
mercredi :					
jeudi :					
vendredi :					
Total de la semaine :					h/ semaine

Remarques supplémentaires :

Planning des disponibilités

Acceptez-vous des étudiants de tous les IFE : Oui Non

2ème Année Du 28/08 au 20/10/23 (8 semaines consécutives)	Si vous ne pouvez accueillir de stagiaire sur 8 semaines consécutives – merci de compléter vos possibilités d'accueil sur 4 semaines consécutives →	2ème Année Du 28/08 au 22/09/23 (4 semaines consécutives)	2ème Année Du 25/09 au 20/10/23 (4 semaines consécutives)
3ème Année Du 30/10 au 22/12/23 (8 semaines consécutives)	Si vous ne pouvez accueillir de stagiaire sur 8 semaines consécutives – merci de compléter vos possibilités d'accueil sur 4 semaines consécutives →	3ème Année Du 30/10 au 24/11/23 (4 semaines consécutives)	3ème Année Du 27/11 au 22/12/23 (4 semaines consécutives)
1ère Année Du 29/01 au 23/02/24 (4 semaines consécutives)			
3ème Année Du 26/02 au 19/04/24 (8 semaines consécutives)	Si vous ne pouvez accueillir de stagiaire sur 8 semaines consécutives – merci de compléter vos possibilités d'accueil sur 4 semaines consécutives →	3ème Année Du 27/02 au 22/03/24 (4 semaines consécutives)	3ème Année Du 25/03 au 19/04/24 (4 semaines consécutives)
2ème Année Du 29/04 au 21/06/24 (8 semaines consécutives)	Si vous ne pouvez accueillir de stagiaire sur 8 semaines consécutives – merci de compléter vos possibilités d'accueil sur 4 semaines consécutives →	2ème Année Du 29/04 au 24/05/24 (4 semaines consécutives)	2ème Année Du 27/05 au 21/06/24 (4 semaines consécutives)

Remarques supplémentaires :

Spécificités de la structure :

PUBLIC / PATHOLOGIES RENCONTREES	Observations / Précisions
Neurologie	
Traumatologie	
Pathologie rachidienne	
Cardiologie	

Gériatrie	
Pédiatrie	
Psychiatrie	
Autre	
TRAVAIL EN ERGOTHERAPIE	Observations / Précisions
Bilans - Evaluations	
Rédaction diagnostic	
Positionnement	
Rééducation	
Réadaptation	
Réhabilitation psycho-sociale	
Réinsertion socio-professionnelle	
Evaluation de conduite automobile	
Repas thérapeutique	
Entretien avec les proches	
Contact avec les prestataires	
Education thérapeutique	
Visites à domicile	
Utilisation des modèles conceptuels	
Autre	

TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRE, PROFESSIONNELS QUE L'ETUDIANT EST SUSCEPTIBLE DE RENCONTRER	Observations / Précisions
Réunion de synthèse	
Médecin	
Kinésithérapeute	
Orthophoniste	
Assistante sociale	
Psychologue	
Infirmiers	
Aides-soignantes	
Diététicienne	
Balnéothérapie	
Autre	
Certains de vos ergothérapeutes ont-ils des diplômes ou des qualifications supplémentaires ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui, lequel(le)s ?	
Informations complémentaires à destination des étudiants :	
Informations complémentaires à destination de l'IFE :	

PROCEDURE STAGE ERASMUS

Annexe 9

L'étudiant souhaite réaliser un de ses stages à l'étranger

Il constitue un dossier pour motiver son projet :

- Pays où il souhaite aller
- Ses motivations pour aller dans tel ou tel pays
 - Terrains souhaités/ciblés - pourquoi
 - Niveau de langue
- Organisation du départ, de l'immersion, cadre extra professionnel, prise en compte du budget...

Entretien avec les membres de la commission interne de l'IFE

Validation du projet

L'étudiant cherche son terrain de stage et effectue la demande officielle auprès de ce terrain (dans des pays autres que Suisse et Belgique)

Accord du terrain

Contrat de mobilité à remplir par l'étudiant, conjointement avec Mme Nier

Envoi des documents au terrain de stage pour signature (par Mme Nier)

Réception des documents par Mme Nier, envoi du dossier à Erasmus pour passage en commission

Test de langue à effectuer (hors pays francophones) – coordination par Mme Nier

Validation ou non du projet par la commission permanente ERASMUS

Un membre de l'équipe prendra contact avec les terrains pour échanger autour des modalités d'évaluation

L'étudiant effectue son stage

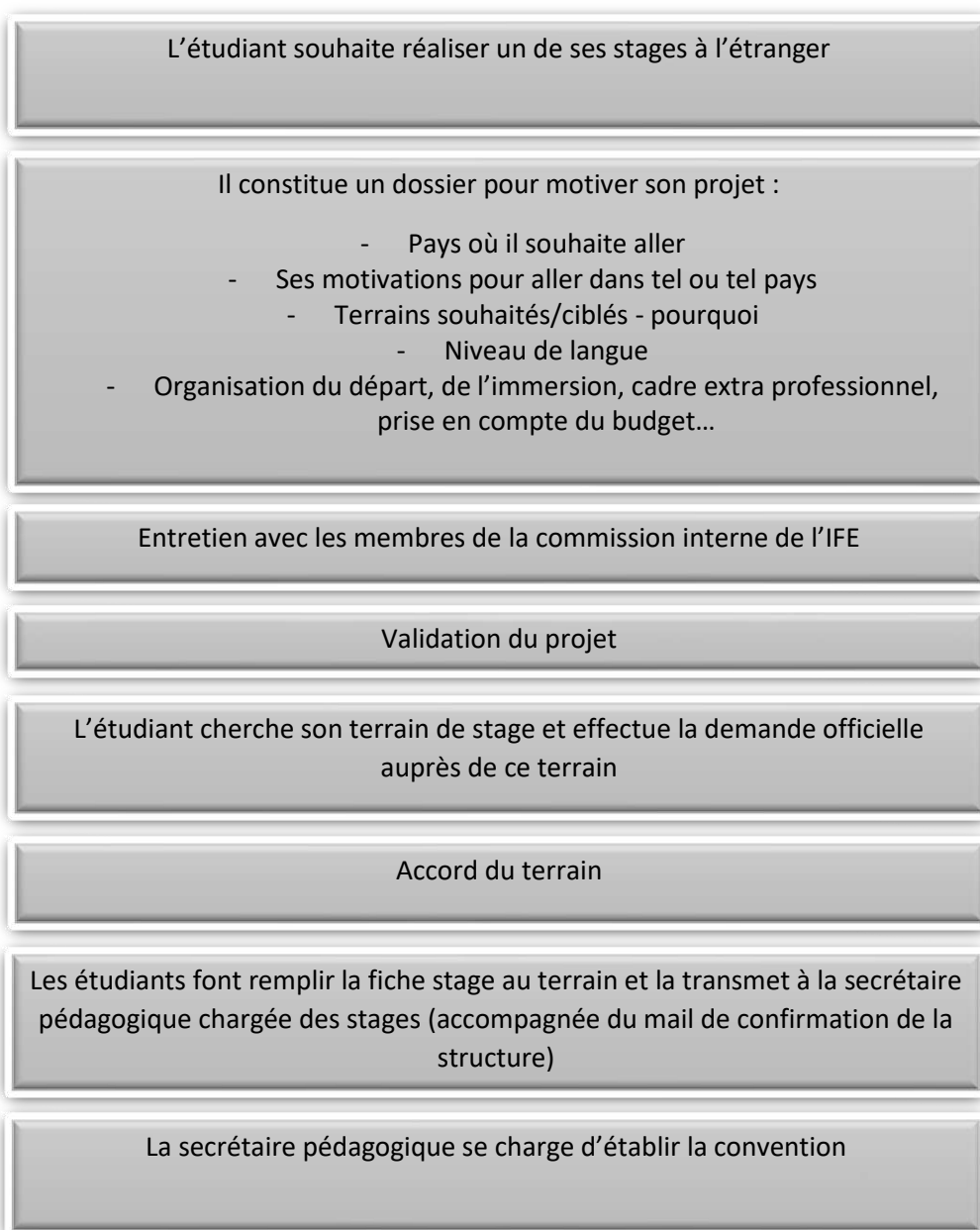
Après le stage : l'étudiant fait remplir l'attestation de stage par le terrain et le transmettre à Mme Nier ou le déposer sur le site de la Région

« mobility tool » envoie un lien à l'étudiant pour remplir un QCM en ligne

Un second test de langue est effectué (toujours coordonné par Mme Nier)

TEMPS TOTAL DE LA PROCEDURE : ENVIRON 8 MOIS

PROCEDURE STAGE HORS ERASMUS (et hors Suisse)



PROCEDURE STAGE SUISSE

Annexe 9

L'étudiant souhaite réaliser un de ses stages à l'étranger

Il constitue un dossier pour motiver son projet :

- Pays où il souhaite aller
- Ses motivations pour aller dans tel ou tel pays
 - Terrains souhaités/ciblés - pourquoi
 - Niveau de langue
- Organisation du départ, de l'immersion, cadre extra professionnel, prise en compte du budget...

Entretien avec les membres de la commission interne de l'IFE

Validation du projet

L'étudiant transmet sa liste de souhaits aux référents stage

Attention, les souhaits doivent être précis (Nom de la structure/Adresse exacte/coordonnées téléphoniques/mail/site internet)

Les référents parcours stage se mettent en lien avec l'ergothérapeute responsable de la mobilité internationale de la Haute école de travail social et de la santé de Lausanne (HETSL), pour savoir si les souhaits des étudiants sont envisageables ou non

S'il y a possibilité de stage, il transmet le contact de la structure ou de l'ergothérapeute aux référents stages et à l'étudiant

Les étudiants font remplir la fiche stage au terrain et la transmettent à Aurélie NIER, et aux référents stages de l'IFE

Aurélie NIER accompagne l'étudiant dans la gestion administrative de la mobilité et établit la convention

PROCEDURE STAGE BELGIQUE

Annexe 9

L'étudiant souhaite réaliser un de ses stages à l'étranger

Il constitue un dossier pour motiver son projet :

- Pays où il souhaite aller
- Ses motivations pour aller dans tel ou tel pays
 - Terrains souhaités/ciblés - pourquoi
 - Niveau de langue
- Organisation du départ, de l'immersion, cadre extra professionnel, prise en compte du budget...

Entretien avec les membres de la commission interne de l'IFE

Validation du projet

L'étudiant transmet sa liste de souhaits aux référents stage

Attention, les souhaits doivent être précis (Nom de la structure/Adresse exacte/coordonnées téléphoniques/mail/site internet)

Les référents parcours stage se mettent en lien avec l'ergothérapeute référent stages, et le responsable des échanges internationaux du collège ergothérapie de Bruxelles, pour savoir si les souhaits des étudiants sont envisageables ou non

S'il y a possibilité de stage, ils transmettent le contact de la structure ou de l'ergothérapeute aux référents stages et à l'étudiant

Les étudiants font remplir la fiche stage au terrain et la transmettent à Aurélie NIER, et aux référents stages de l'IFE

Aurélie NIER accompagne l'étudiant dans la gestion administrative de la mobilité et établit la convention

Institut de Formation en Ergothérapie
1672, rue de Saint-Priest
Parc Euromédecine
34090 MONTPELLIER

**Doit être renvoyée au secrétariat à l'adresse suivante :
secretariat@ergotherapie-montpellier.com ou déposée à l'accueil**

**DERNIER DELAI LE :
le 05 du mois suivant votre mois de stage (voir calendrier ci-dessous)**

Feuille de présence stage

Nom et prénom de l'étudiant stagiaire :

Année d'études :

Nom et prénom de l'ergothérapeute référent :

Lieu de stage :

Merci de noter dans la case du jour concerné :

- "Télétravail" si vous avez été placé en télétravail par votre tuteur de stage,

- "Déplacement professionnel hors Montpellier (indiquer la ville)" : si vous êtes en stage à Montpellier et que vous devez vous déplacer la journée* en dehors de la ville.

* : ne seront pas pris en compte les déplacements inférieurs à la journée

Date	Signature matin	Signature après-midi	Date	Signature matin	Signature après-midi
Samedi			Samedi		
Dimanche			Dimanche		
Samedi			Samedi		
Dimanche			Dimanche		

Remarques :

Signature de l'ergothérapeute :

(obligatoire)

Calendrier des indemnités

Attention si vous envoyez votre feuille de présence

Après la date butoir « Retour des feuilles de présence »

Votre stage ne sera pas indemnisé

DATE BUTOIR	Retour des feuilles de présence	Paiement des indemnités
S2 / Février	5 mars	28 mars
S3 / Septembre	5 octobre	28 octobre
S3 / Octobre	5 novembre	28 novembre
S4 / Mai	5 juin	28 juin
S4 / Juin	5 juillet	28 juillet
S5 / Novembre	5 décembre	28 décembre
S5 / Décembre	5 janvier	28 janvier
S6 / Mars	5 avril	28 avril
S6 / Avril	5 mai	28 mai

ETUDIANT

Nom :

Prénom :

STAGE

Annexe 11

Etablissement :

Nom de l'Ergothérapeute :

Dates : du :

au :

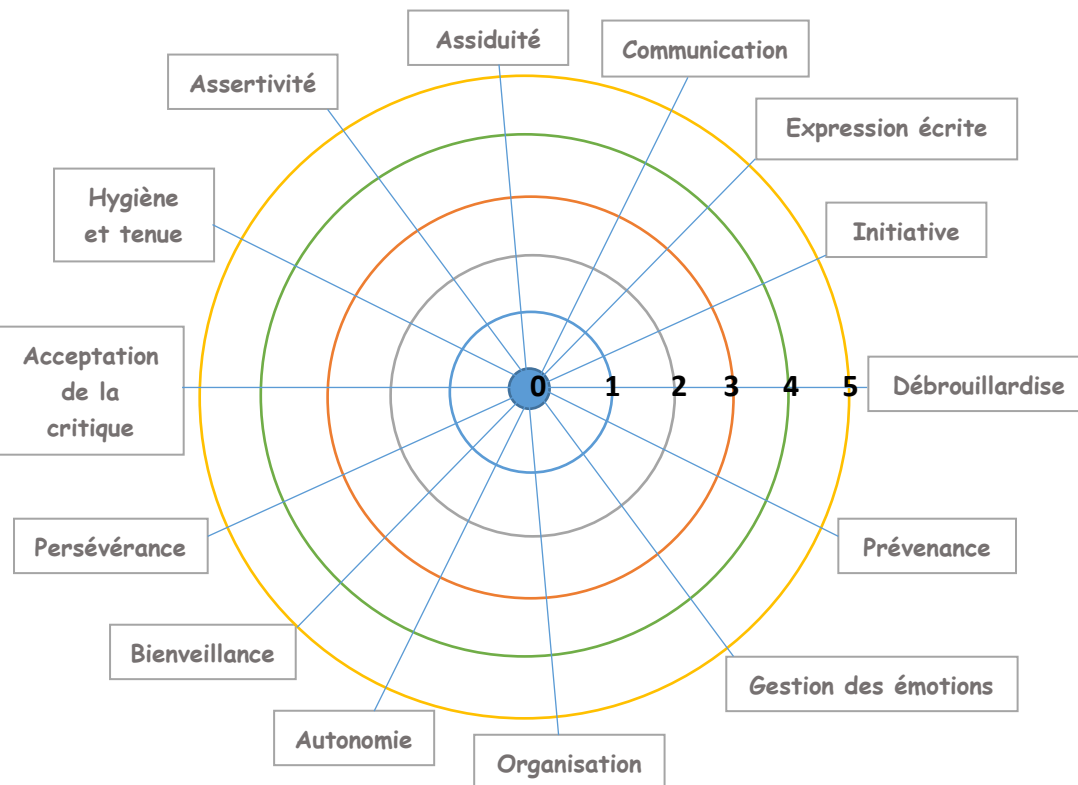
GRILLE DES ATTITUDES PROFESSIONNELLES DE L'ETUDIANT (H. BOUDREAU Ph.D.)

Cette grille est une proposition d'outil d'évaluation et d'amélioration des attitudes professionnelles de l'étudiant. « L'attitude est un état d'esprit qu'une personne adopte à l'égard d'elle-même ou envers les autres dans une situation, selon les circonstances ou les événements, qui l'incitent à une manière d'être ou d'agir » (H. Boudreau, UQAM).

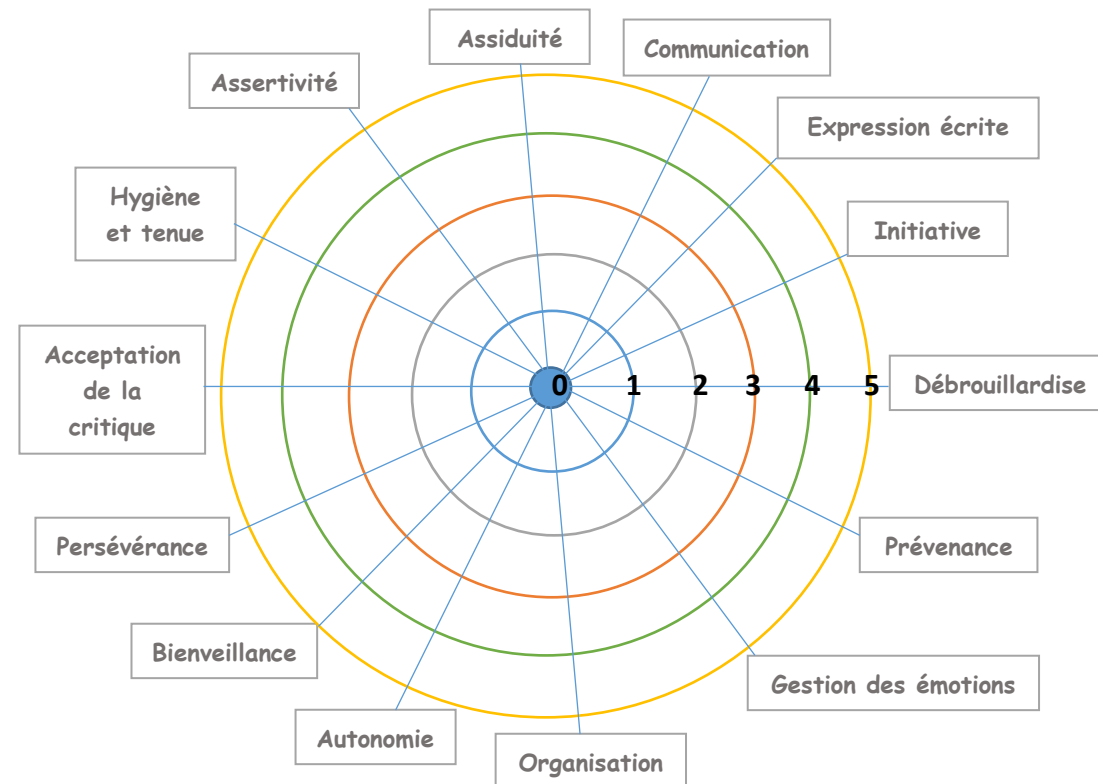
Validée en Conseil Pédagogique, elle vient en complément du portfolio.

A mi-stage et en fin de stage, elle est remplie par l'étudiant (auto-évaluation) puis le tuteur du stage. Cette dernière servira de base d'échanges entre l'étudiant et le tuteur.

Mi-stage

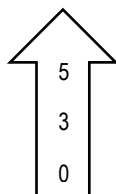


Fin stage



Signature Maître de stage :

Aide à la cotation



Qualité/savoir-être présent(e) chez l'étudiant

Qualité/savoir-être partiellement présent(e) chez l'étudiant

Qualité/savoir-être non présent(e) chez l'étudiant

Définition des items (H. BOUDREAU Ph.D., UQAM, 2020)

Je suis fidèle au poste



Assiduité

PRÉSENCE ACTIVE RÉGULIÈRE ET SOUTENUE À L'ENDROIT OÙ L'ON A DES OBLIGATIONS À REMPLIR.

J'anticipe les conséquences de mon travail



Prévenance

AVOIR LE SOUCI CONSTANT DE LA RECHERCHE DE LA QUALITÉ, ALLER AU-DEVANT DES BESOINS ET DÉMONTRER DE LA CURIOSITÉ EN REGARD DES TÂCHES À RÉALISER.

Je termine mon travail



Persévérance

FURNIR L'EFFORT NÉCESSAIRE AFIN DE TERMINER ET DE RÉUSSIR LE TRAVAIL DEMANDÉ.

Message reçu!



Communication

UTILISER UN STYLE, UN TON ET UNE TERMINOLOGIE ADAPTÉS À LA PERSONNE ET AUX CIRCONSTANCES.

Je garde mon sang-froid



Gestion des émotions

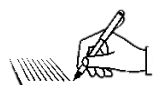
GARDER SON CALME DE FAÇON CONSTANTE, DANS DES SITUATIONS PARTICULIÈRES, TOUT EN PERSÉVÉRANT DANS SA TÂCHE JUSQU'À L'ATTEINTE DU RÉSULTAT SANS SE DÉCOURAGER.

J'accepte les commentaires



Acceptation de la critique

ÊTRE CAPABLE DE RECEVOIR DES COMMENTAIRES ET DES REMARQUES DANS LE BUT D'AMÉLIORER SON TRAVAIL SANS ADOPTER UNE ATTITUDE TROP ÉMOTIVE OU TROP DÉFENSIVE. ADMETTRE SES ERREURS ET LES CORRIGER.



Expression écrite

S'EXPRIMER PAR ECRIT EN FAISANT ATTENTION AU VOCABULAIRE EMPLOYÉ, AU STYLE, À LA SYNTAXE, À LA GRAMMAIRE, À LA CONJUGAISON, À L'ORTHOGRAPHE.

Je planifie, prépare et organise mon travail



Organisation

PRÉPARER SON TRAVAIL DE FAÇON À SATISFAIRE LES EXIGENCES DE QUALITÉ, D'EFFICACITÉ ET D'ÉCHÉANCIER.

J'ai le « look » du métier



Hygiène et tenue

ADOPTER LA TENUE GÉNÉRALE, LES COMPORTEMENTS ET LE LANGAGE CONFORMES AUX RÈGLES DE LA PROFESSION.

J'ose être proactif



Initiative

PROPOSER OU ENTREPRENDRE UN TRAVAIL, SOIT POUR SON ACCOMPLISSEMENT OU SON AVANCEMENT, ET EN JUGER LA QUALITÉ CONFORMÉMENT AUX RÈGLES DE LA PROFESSION.

Je mène ma barque



Autonomie

SE PRENDRE EN CHARGE, SELON SES RESPONSABILITÉS, DE FAÇON À POSER DES ACTIONS AU MOMENT OPPORTUN DANS UN CONTEXTE DÉTERMINÉ.

J'écoute les opinions des autres



Assertivité

CAPACITÉ DE S'EXPRIMER ET À DÉFENDRE SES IDÉES SANS DÉNIGRER CELLES DES AUTRES

Je résous des problèmes



Débrouillardise

RÉUSSIR À RÉSOUDRE UN PROBLÈME NOUVEAU ET IMPRÉVU EN UTILISANT SES PROPRES MOYENS CONFORMÉMENT AUX RÈGLES DE LA FONCTION DE TRAVAIL.

Je me soucie des autres



Bienveillance

SE SENTIR RESPONSABLE DU CONFORT, DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DIGNITÉ D'UNE PERSONNE

CONVENTION DE

MISE A DISPOSITION

d'une tablette numérique IPAD



Par l'Institut de Formation d'Ergothérapie de Montpellier

ARTICLE 1 : DEFINITION

Annexe 12

Le projet numérique iPad de l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier.

Portés par notre tradition d'ouverture, de modernité et de bienveillance à l'égard de nos étudiants, la direction de l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier souhaite proposer à tous l'entrée dans le numérique.

L'iPad s'impose aujourd'hui comme un outil permettant d'augmenter l'interactivité, les discussions constructives et productives entre les étudiants, leurs parents et leurs enseignants.

Il est un outil de différenciation des apprentissages, stimule la curiosité et favorise la collaboration en développant l'esprit critique.

Le développement des technologies ne minimise aucunement le rôle vital de l'enseignant. Au contraire, il fait évoluer celui-ci en l'invitant à devenir facilitateur d'apprentissages. L'enseignement soutenu par l'emploi des iPads permet d'intégrer la technologie au sein des contenus pédagogiques, partout, à chaque instant. Les directives, procédures et informations contenues dans ce document s'appliquent à l'ensemble des iPads fournis par l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier.

1.1. Utilisation de l'iPad à l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier.

Le présent document, intitulé « convention de mise à disposition d'une tablette numérique iPad par l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier » définit les modalités de mise à disposition de l'outil numérique, les usages attendus, les conditions d'utilisation et de détention, les responsabilités et les services associés, les droits et obligations des différents signataires.

Cette convention est acceptée sans réserve par l'utilisateur dès lors que la signature est apposée. La signature de l'étudiant est obligatoire.

Aucun matériel ne sera délivré sans retour de la convention signée en deux exemplaires, accompagnée d'un chèque de caution de 400€ à l'ordre de « l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier ». Ce chèque ne sera pas encaissé et sera restitué contre un nouveau chèque du même montant en septembre de chaque nouvelle année universitaire.

1.2 Signature du formulaire

L'Institut assure la gestion du parc des matériels mis à disposition et désigne à cet effet xxxx comme référent technique.

Dans le cadre de l'opération « Classes Numériques », une tablette numérique et ses accessoires propriété inaliénable de l'Institut sont mis à disposition de l'utilisateur signataire.

Outre la tablette numérique, le matériel mis à disposition comprend les accessoires suivants :

- Boîte contenant le matériel,
- Cordon de recharge et de synchronisation,
- Adaptateur secteur 230 Volts,
- Coque de protection.

L'équipement remis est de marque APPLE et identifiable par le numéro de série L'équipement remis est de marque APPLE et identifiable par le numéro de série unique suivant :

1.3 Location annuelle

La tablette numérique et ses accessoires sont la propriété inaliénable de l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier et sont assujettis à une formation de trois ans dans notre établissement. Au terme du cursus de formation, il sera nécessaire de restituer la tablette et ses accessoires à l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier. Cependant, il est possible d'envisager le rachat de la tablette et de ses accessoires à la fin de la période de formation.

1.4. Remise des matériels

La période de mise à disposition est par défaut de trois ans. La mise à disposition prend fin au départ du bénéficiaire ou lors d'une interruption de formation ou lors d'une année de césure ou sur demande de l'établissement pour non-respect de la présente convention.

La mise à disposition de la tablette numérique est strictement personnelle dans le cadre de la présente convention signée par l'utilisateur. Le départ anticipé de l'établissement engage l'étudiant à signaler dans les 10 jours cette situation et à restituer l'ensemble du matériel **sans qu'aucune contrepartie sur les versements effectués ne puisse être exigée**. La revente, la cession, l'échange, le prêt ou la location du matériel sont interdits. L'usage est strictement réservé à l'utilisateur identifié dans la présente convention dans le cadre de sa scolarité dans notre établissement.

Pendant la durée de la convention ou au terme de celle-ci, si l'utilisateur détériore, dégrade, perd ou égare tout ou partie des équipements qui lui ont été confiés, il devra les rembourser à l'établissement sur la base de la valeur d'acquisition du matériel et de ses accessoires inscrite à l'article 1.1. Il devra par ailleurs procéder aux formalités relatives à l'assurance (article 7).

Le référent technique établira et conservera la liste nominative des utilisateurs bénéficiaires de cette convention.

ARTICLE 2 : PRECAUTIONS D'USAGE

L'iPad est un outil pédagogique. Les iPads sont prévus comme des outils numériques exclusifs d'utilisation à l'Institut. Les ordinateurs portables, les téléphones sont interdits d'utilisation lors des enseignements dispensés à l'Institut.

2.1. Précautions générales

L'iPad est propriété de l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier et tous les utilisateurs doivent respecter cette charte. L'outil numérique utilisé en cours est exclusivement l'iPad distribué par l'Etablissement.

La maintenance et la configuration du matériel sont de la compétence exclusive de l'Etablissement. Aucune intervention externe, même dans un Apple Store, n'est autorisée. La prise en charge des pannes et de la maintenance technique est acquise pour la durée du prêt, l'étudiant s'adressera alors directement au service informatique.

Ce matériel étant destiné à un usage pédagogique, l'établissement dispose de la pleine autorité lorsque le matériel est dans l'Etablissement, ou dans le cadre d'un déplacement organisé par l'Etablissement, et de la capacité à prendre des mesures disciplinaires selon la gravité et la répétitivité, conformément au règlement intérieur, si le comportement de l'élève le nécessite.

Un progiciel dit de MDM (pour Mobile device management) est installé sur la tablette afin de permettre la distribution à distance de ressources pédagogiques ou autres applicatifs utiles au bon fonctionnement du matériel ; il permet également la supervision des programmes (et non des contenus) installés sur les tablettes par les usagers.

2.2. Transport des iPads

Les iPads ne doivent pas être retirés de leur coque de protection fournie par l'Etablissement et celle-ci doit être fermée lors des déplacements. Il est strictement interdit de personnaliser le matériel mis à disposition (autocollants, écriture sur la coque, etc.).

2.3. Entretien de l'écran

L'écran de l'iPad peut être endommagé si l'appareil est manipulé sans précaution. Une pression excessive exercée sur l'écran est susceptible d'entraîner des dommages.

- Ne vous appuyez pas sur l'iPad quand il est fermé;
- Ne posez rien près de l'iPad qui soit susceptible d'exercer une pression sur l'écran;
- N'utilisez qu'un chiffon doux et propre pour nettoyer l'écran. Mais n'utilisez aucun produit nettoyant.

2.4. Ecran de veille, photos de couverture et page d'accueil

L'écran de veille est contrôlé par l'établissement.

2.5. Sons, musiques, jeux ou programme

Le son doit être coupé en permanence, sauf consigne contraire de l'enseignant. Les jeux en ligne ne sont pas autorisés sur les iPads. Les étudiants ne seront autorisés à utiliser les casques audio qu'avec l'accord de l'enseignant(e).

2.6. Recharge de la batterie

Il est demandé aux étudiants de procéder, à la maison, à la recharge complète de l'appareil. En cas d'oubli répété, l'étudiant sera sanctionné par l'enseignant(e) qui en référera à la direction. L'iPad étant un matériel pédagogique, il doit être prêt à l'emploi à l'arrivée de l'étudiant.

2.7. iPad en réparation

Si mon appareil est défectueux, je dois en aviser mon enseignant ainsi que le responsable technique de l'IFE de Montpellier.

ARTICLE 3 – CONTENU ET ENREGISTREMENT DU TRAVAIL

3.1. Contenu

Il est interdit d'enregistrer, même de façon temporaire, tout contenu illicite ou pour lequel l'étudiant ne détient pas les droits. Il est interdit de photographier ou filmer une personne sans son consentement ou celui de son responsable légal si cette personne est mineure. Toute diffusion non autorisée fera l'objet d'une sanction disciplinaire et de sanctions pénales.

3.2. Réseau et Enregistrement du travail

L'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier ne peut garantir que son réseau fonctionnera 100 % du temps mais œuvre en permanence à un fonctionnement optimal. Dans l'éventualité d'une panne du réseau, l'établissement ne saurait être tenu pour responsable de la perte de données.

L'environnement numérique de travail est mis à la disposition de tous les utilisateurs afin de sauvegarder, partager et collaborer sur des documents mis en ligne par les enseignants. Il incombe à l'étudiant de sauvegarder son travail.

ARTICLE 4 – APPLICATIONS SUR LES IPADS

Les Apps d'origine installées par l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier doivent rester sur l'iPad et pouvoir être utilisées facilement et être accessibles à tout moment.

4.1. Inspection

L'étudiant peut stocker ses données personnelles, mais la priorité est donnée aux contenus pédagogiques. Le personnel de l'établissement peut à tout moment inspecter le contenu de l'iPad et un(e) enseignant(e) peut supprimer des fichiers (photos, musique, etc) si l'espace pour effectuer la tâche demandée en cours est insuffisant.

4.2. Installation d'applications

L'iPad étant un outil pédagogique, l'étudiant n'est pas autorisé à ajouter d'application de divertissement. Seules les applications disponibles sur SelfService seront téléchargeables.

4.3. Procédure pour la réinstallation d'apps

En cas de difficultés techniques, de présence d'Apps inappropriées, l'iPad sera réinitialisé par le service informatique. L'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier décline toute responsabilité en cas de perte de documents suite à la réinitialisation de l'iPad. Dans ce but, l'étudiant doit sauvegarder ses données.

4.4. Mise à jour

L'étudiant doit effectuer, à la maison, les mises à jour d'applications et d'IOS dès qu'elles sont proposées.

ARTICLE 5 – USAGE ACCEPTABLE

5.1. Responsabilité de l'Etablissement

L'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier s'engage à :

- Fournir une connectivité sans fil garantissant l'utilisation efficiente des iPads en classe;
- Fournir un blocage efficace des contenus inappropriés;
- Mettre à disposition les ressources nécessaires afin que chaque enseignant et chaque étudiant puisse faire le meilleur usage de leur iPad ;
- Former son personnel afin que ces derniers soient une ressource pédagogique pour les étudiants ;
- Veiller à ce que l'étudiant comprenne, applique et respecte la charte d'utilisation;
- Eduquer les étudiants à une utilisation responsable de la tablette.

5.2. Responsabilité de l'étudiant

L'étudiant s'engage à :

- Respecter le règlement intérieur de l'Institut ;
- Utiliser les appareils de manière responsable et éthique ;
- Utiliser toutes les ressources technologiques de manière appropriée afin de ne pas endommager les équipements de l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier;
- Aider l'Etablissement à protéger les systèmes et équipements informatiques en contactant le service informatique pour tout problème de sécurité;
- Surveiller les activités sur leur(s) compte(s);
- Respecter les points énumérés dans la charte;
- Ne prêter sa tablette à personne;
- Ne pas modifier la configuration initiale de l'iPad (profil, ...).

5.3. Activités strictement interdites aux étudiants

Sans être exhaustive, voici la liste de ce qui est interdit lors de l'usage de l'iPad :

- Toute infraction à la charte d'utilisation et aux lois en vigueur;
- Remplacement du système d'exploitation, procéder au « jailbreaking » (débridage) de l'iPad. Ces opérations entraînant l'annulation de la garantie par le fabricant, l'Etablissement demandera dans ce cas le remboursement intégral du matériel ;
- Installation de matériaux protégés par des droits d'auteur et obtenus de manière illégale;
- Envoi, consultation, téléchargement ou distribution de contenus offensants, racistes , profanes, menaçants, pornographiques, obscènes ou sexuellement explicites, de documents plagiés, notamment en accédant à des sites de vente de dissertations, fiches de lecture et autres types de travaux demandés;
- Toute tentative d'intimidation, de dénigrement, d'harcèlement ou de menace;
- Utilisation de services de messagerie (tels que iMessage, Messenger, FaceTime, Snapchat, etc), de jeux vidéo, de jeux en ligne y compris les jeux de hasard et de paris, et tous réseaux sociaux;
- Modification de la configuration de l'iPad (hormis les paramètres personnels : police, luminosité, etc);
- Envoi d'e-mails en masse ou d'e-mails inappropriés;
- Accès aux comptes, fichiers et/ou données d'autres étudiants;
- Modification des paramètres sans autorisation;
- Utilisation d'Internet et de comptes e-mails de l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier en vue de gains financiers ou commerciaux ou de toute activité contraire à la loi;
- Utilisation de communications anonymes et/ou fausses;
- Communication de ses propres informations personnelles ou de celles d'autrui sur Internet, quelle qu'en soit la raison ;
- Vandalisme (toute tentative malveillante pour endommager ou détruire les équipements, logiciels ou données, notamment le téléchargement ou la création de virus informatiques ou de programmes pouvant infiltrer les systèmes informatiques et/ou endommager les logiciels) sur les équipements de l'Institut;
- Tentative de passer outre le filtre Internet de l'Etablissement en utilisant un serveur proxy ;
- Connexion à l'Apple TV d'une autre classe dont on ne fait pas partie.

ARTICLE 6 – PROTECTION ET RANGEMENT DE L'IPAD

6.1. iPad laissé dans un lieu non surveillé

Les iPads ne doivent en aucun cas être laissés dans un lieu non surveillé.

Si un iPad est trouvé dans un lieu non surveillé, il sera remis au service informatique ou au référent iPad. En dehors des heures de cours, l'étudiant doit s'assurer que l'iPad ne peut être endommagé ou volé. Ce dernier doit être sous la constante surveillance de l'étudiant.

6.2. Identification

À la réception du iPad, l'étudiant doit s'assurer :

- Que le service de localisation soit activé sur son iPad;
- Qu'un code à quatre chiffres protège l'accès au contenu de la tablette.

6.3. Propriété intellectuelle

L'étudiant doit se soumettre à la loi sur le droit d'auteur et aux dispositions des licences d'utilisation des appareils, des programmes et des applications utilisées. Plaider l'ignorance de la loi en pareille matière ne présente pas une immunité.

Le plagiat sous toutes ses formes (citée ou prise telle quelle) est un manque grave au code de vie de l'Institut. Toute utilisation, même partielle, d'une source oblige de la citer en bonne et due forme. Les sources peuvent être de nature graphique, vidéo, sonore, musicale ou textuelle.

Tout manquement à ces règles peut entraîner des sanctions disciplinaires selon la gravité.

ARTICLE 7 - PERTE, DOMMAGE ET VOL DE L'IPAD

Les iPad font l'objet de la part de l'établissement d'un contrat d'assurance.

L'assurance couvre notamment le vol avec effraction, vol avec agression (sur déclaratif du PV de police), 100% de bris de machine, incendie, dégâts des eaux, dommage électriques. Sont exclus les vols sans effraction caractérisée et/ou sans agression.

Une franchise de 75€ sera demandé par préjudice subit.

ARTICLE 8 - DURÉE DU CONTRAT - FIN DE MISE À DISPOSITION ET RACHAT

La durée du contrat débute à la rentrée scolaire septembre 2023, lors de la délivrance du matériel, pour une durée de 36 mois.

Le bénéficiaire s'engage à rendre le matériel à l'établissement le **03/07/2026 au plus tard**. A la fin de la troisième année, l'étudiant doit rendre son Ipad en état de marche avec ses accessoires, cordon de recharge et de synchronisation, adaptateur secteur 230 Volts, coque de protection.

Le matériel reste la propriété de l'établissement. Il devra être rendu en cas de départ anticipé de l'établissement quelle qu'en soit la raison.

Nom et prénom de l'étudiant _____

Date _____

CHARTRE D'UTILISATION DE L'IPAD DE L'IFE DE MONTPELLIER

Cochez les cases ci-dessous :

- J'ai lu la Charte d'utilisation de l'iPad.
- J'en comprends et j'en accepte les termes.
- Je suis conscient que tout non-respect de cette charte est susceptible de sanction.

Signature de l'étudiant

Fiche pédagogique

Promotion :

1A 2A 3A

Nom de l'UE :

Titre de l'intervention :

Nom(s) de(s) l'intervenant (s) :

Objectifs de l'UE (Arrêté du 5 juillet 2010) (à cocher) :

Objectifs spécifiques de l'enseignement (à renseigner) :

Compétences visées (Arrêté du 5 juillet 2010) :

- C1 : Evaluer une situation et élaborer un diagnostic en ergothérapie
- C2 : Concevoir et conduire un projet d'intervention en ergothérapie et d'aménagement de l'environnement
- C3 : Mettre en œuvre des activités de soins, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psycho-sociale en ergothérapie
- C4 : Concevoir, réaliser, adapter les orthèses provisoires, extemporanées, à visée fonctionnelle ou à visée d'aide technique, adapter et préconiser les orthèses de série, les aides techniques ou animalières et les assistances technologiques
- C5 : Elaborer et conduire une démarche d'éducation et de conseil en ergothérapie et en santé publique
- C6 : Conduire une relation dans un contexte d'intervention en ergothérapie
- C7 : Evaluer et faire évoluer la pratique professionnelle
- C8 : Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
- C9 : Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs

C10 : Former et Informer

Contenu de l'enseignement (Arrêté du 5 juillet 2010) (à cocher):

Proposer des cases à cocher en fonction des UE (par référent péda)

Autres notions clés enseignées :

-
-
-

Pré-requis pour l'intervention (pathologies, théories, outils) :

Type d'enseignement :

CM audio/CM régulation

CM Présentiel

TD

Durée :

1h

1h30 2h

2h30

3h

Autre, précisez :

Groupes :

Promotion entière (80 étudiants)

Demi-promotion (40 étudiants)

20 étudiants

10 étudiants

Déroulé de l'enseignement :

Etape 1 (durée : min) :

Etape 2 (durée : min) :

Etape 3 (durée : min) :

Etape 4 (durée : min) :

Etape 5 (durée : min) :

.....

Supports pédagogiques :

- QCM QROC Vidéo Mise en situation Etude de cas
- Jeu de rôle Metaplan Brainstorming Carte conceptuelle
- Recherche documentaire Jeux, Précisez :
- Auto-évaluation Evaluation par les pairs Présentation orale
- Autres, Précisez :

Salle nécessaire :

- Pas de salle spécifique Amphi Appartement thérapeutique Préau
- Autres, Précisez :

Matériel nécessaire :

- Pas de matériel spécifique Ecran numérique tactile (TBI) Vidéo projecteur
- Kit de vieillissement Point d'eau Lit, Précisez :
- Fauteuils, Précisez :
- Evaluation, précisez :
- Aides techniques, Précisez :
- Autres, Précisez :

Besoins en amont de votre intervention (*disposition des tables, allumer les cuves, transmettre des documents...*) :

Modalités d'évaluation de l'UE (Arrêté du 5 juillet 2010) :

rempli par le référent péda

Références bibliographiques utilisées :

CHARTRE DES EXAMENS 2022-2023

Cette Charte définit l'ensemble des règles de bonne conduite, des comportements, et des engagements à respecter par l'étudiant dans le cadre du déroulement des épreuves d'évaluations semestrielles.

1-PARUTION DES MCC (Modalités de contrôle des connaissances)

Au plus tard, un mois avant la date des examens, le tableau des MCC est positionné sur la plateforme numérique de travail.

2- CONVOCATION AUX EPREUVES

La convocation aux premières et deuxièmes sessions des épreuves est réalisée par le biais le tableau des MCC déposé sur l'Espace Numérique de Travail où chaque étudiant doit signer en avoir pris connaissance, au minimum, une semaine avant le début des épreuves.

Cette convocation par ce tableau des MCC précise

- L'unité d'enseignement
- La durée
- La note
- La modalité de l'épreuve
- Les enseignants possiblement à l'évaluation
- La date,
- L'heure, en précisant l'heure pour les tiers temps
- Le lieu,
- Le nom de la salle

De plus, la Charte des examens est déposée sur la plateforme numérique de travail afin que les étudiants puissent en prendre connaissance et la signer en s'engageant de la respecter.

Les étudiants doivent consulter régulièrement leurs mails afin d'être informés de toutes modifications de calendrier. Les informations susceptibles d'être données par téléphone n'ont aucune valeur juridique.

La secrétaire pédagogique procède à l’affichage à l’entrée de l’Institut de Formation d’un document reprenant les éléments suivants :

- L’Unité d’Enseignement,
- La date,
- L’horaire selon si tiers temps ou pas
- La salle où se déroule l’examen selon la répartition des étudiants
- La nécessité de **se rendre présent 15 min avant l’épreuve** pour émargement

3- DEROULEMENT DES EPREUVES

La Direction de l’Institut est compétente pour prendre toute disposition nécessaire au bon déroulement des épreuves.

3.1 – ACCES AUX SALLES

Les étudiants et les surveillants doivent être présents devant la salle d’examen quinze minutes au moins avant le début de l’épreuve.

Les étudiants ne peuvent pénétrer à l’intérieur de la salle d’examen avant d’y avoir été autorisés.

Aucun étudiant ne peut être admis en salle d’examen dès que les sujets ont été distribués.

Aucune sortie de la salle d’examen non accompagnée en cours d’épreuve n’est autorisée.

Toute sortie non accompagnée met fin à l’épreuve pour le candidat qui doit rendre sa copie.

Aucun signe distinctif permettant d’identifier l’étudiant ne doit être apposé sur les copies, si c’est le cas, la note 0 sera donnée à la copie.

Avant d’entrer dans la salle d’examen, l’étudiant devra se désinfecter les mains au gel hydro alcoolique qui sera à sa disposition.

3.2 – EFFETS PERSONNELS DE L’ETUDIANT

Les sacs, porte-documents, cartables, trousse et affaires personnelles sont déposés en entrant dans la salle d’examen. Tous les objets connectés (agendas électroniques, téléphones portables, montres connectées...) doivent être impérativement éteints et rangés. Leur usage est strictement interdit durant l’examen.

L’étudiant ne doit pas être en possession de documents, hormis ceux expressément autorisés pour l’épreuve.

3.3 – IDENTIFICATION ET EMARGEMENT

Les étudiants doivent déposer sur leur table d’examen leur carte d’identité.

L’appel sera réalisé à chaque début d’épreuve par l’un des surveillants.

3.4 – EMBLACEMENT

Les surveillants sont autorisés à procéder à tout changement de place s’ils l’estiment nécessaire au bon déroulement de l’épreuve.

3.5 – CONSIGNES

Les consignes qui suivent, sont rappelées avant le début des épreuves par le surveillant responsable de la salle d’examen :

- Les feuilles de sujet ne doivent pas être retournées avant autorisation.
- L’anonymat sur les feuilles d’examen doit être observé.
- L’étudiant doit déposer son stylo au « TOP FIN » annoncé par l’un des surveillants.
- L’étudiant ne peut pas se lever sans avoir demandé l’autorisation à un surveillant.
- L’étudiant peut rendre sa copie avant la fin du temps imparti de l’épreuve. Il signe alors la feuille de remise de sa copie et sort discrètement. **Aucun retour dans la salle ne sera autorisé.**

- Pour rendre leur copie, les étudiants se lèvent un à un.
- L'étudiant est autorisé à récupérer ses affaires personnelles à la fin de l'ensemble des épreuves de la matinée ou de l'après-midi. Il devra veiller à ne pas déranger le déroulement de la fin des épreuves. Si ceci n'est pas respecté, les surveillants sont autorisés à ne pas laisser l'étudiant récupérer ses affaires personnelles et qu'il puisse les récupérer seulement à la fin de l'épreuve.
- Les téléphones portables doivent être éteints et laissés dans les sacs.

Les informations concernant la durée de l'épreuve (début et fin) sont communiquées oralement et écrites sur un support visible par tous.

Les candidats ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition.

Les épreuves écrites sur table sont anonymes et le matériel d'examen permet d'assurer la correction anonyme des copies.

3.6 – SORTIE PROVISoire

Les étudiants qui demandent à quitter la salle provisoirement ne peuvent y être autorisés qu'un par un et accompagnés d'un surveillant.

Chaque sortie de la salle sera consignée par les surveillants, sur le procès-verbal de l'examen (nom de l'étudiant, heure de sortie, heure de retour) et sera signée par l'étudiant concerné.

Lors des 10 dernières minutes de chaque l'épreuve, aucune sortie provisoire n'est autorisée.

4 – LES SUJETS

Les sujets des épreuves écrites terminales comportent : une copie vierge avec

1- Au niveau de l'entête gauche:

- Le logo de l'institut.
- La date de l'épreuve.
- L'année d'études et le semestre.
- L'UE, la matière.
- Le nom de l'évaluateur.
- La durée de l'épreuve.
- La note finale.

2- Au niveau de l'entête droit:

- Une étiquette « cache-nom »

3- L'énoncé du sujet, avec ou sans consignes, sous forme de questions avec barème notifié, et les documents et/ou les matériels de composition autorisés.

En l'absence d'indication, aucun document ni aucun matériel n'est autorisé.

5 – LES COPIES

5.1 – L'ANONYMAT

Toute épreuve écrite doit se dérouler selon le principe de l'anonymat. Cet anonymat est respecté jusqu'au-delà de la correction.

5.2 – LA DISTRIBUTION DES COPIES

Les copies sont distribuées à chaque début d'épreuve sur les tables « face contre table ».

5.3 – LA RESTITUTION DES COPIES

À l'issue du temps de composition et avant de quitter la salle d'examen, les étudiants remettent obligatoirement leur copie, même si celle-ci est blanche, et, émargent sur la liste de présence avant de quitter la salle. Aucun brouillon ne sera corrigé.

Les copies font l'objet d'un comptage, lequel correspond au nombre d'émargement et est consigné dans le procès-

verbal d'examen.

Une fois sorti de la salle d'examen, l'étudiant ne peut plus remettre une copie ou un document oublié, par ailleurs il n'est pas autorisé à sortir de la salle avec des copies vierges, des brouillons vierges ou des sujets.

Pour les étudiants bénéficiant d'un ou plusieurs aménagements, ceux-ci seront notés par l'un des surveillants sur la copie lors de la restitution afin que le correcteur puisse en tenir compte si nécessaire pour la correction.

6 – LE PROCES-VERBAL

A l'issue de l'épreuve, un procès-verbal de déroulement de l'épreuve est établi par le responsable de salle. Ce procès-verbal précise

- l'année scolaire,
- l'UE,
- le semestre concerné,
- la session,
- l'enseignement sur lequel porte l'épreuve,
- la date,
- l'heure de début et de fin,
- le lieu et la durée de l'épreuve,
- le nombre d'étudiants devant passer l'épreuve,
- le nombre d'étudiants présents à l'épreuve,
- le nombre de copies recueillies,
- ainsi que les observations ou incidents constatés pendant l'épreuve.

Ce document inclut la liste d'émargement des étudiants, et, le nom, prénom et qualité des personnes chargées de la surveillance.

Une copie sera réalisée afin qu'un exemplaire soit donné aux correcteurs avec les copies.

